RAPPORT FINANCIER 2020

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des donations, legs et assurances-vie – SIRET : 318 990892 00065 – APE : 94 99Z

14/16 Boulevard de Douaumont – CS 80060 – 75854 PARIS CEDEX 17
Tél. +33 (0)1 70 84 70 70 – Fax +33 (0)1 70 84 70 71 – www.actioncontrelafaim.org

ACTION CONTRE LA FAIM

DON en CONFIANCE comitecharte.org

SOMMAIRE

Rapport du Trésorier Page 3

Comptes annuels 2020 Page 11

- Bilan 2020 Page 12
- Compte de Résultat 2020 Page 16
- Annexe aux comptes annuels 2020 Page 18
  - Principes comptables Page 20
  - Faits marquants de l'exercice Page 21
  - Evènements postérieurs à la clôture Page 24
  - Notes sur le Bilan Page 25
- Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources 2020 Page 45

RAPPORT DU TRÉSORIER 2020

Alors que le rapport annuel des agences onusiennes sur « l'état de la sécurité alimentaire dans le monde »[1] de juillet 2020 faisait déjà état de 690 millions de personnes sous alimentées, la crise du COVID-19 et ses implications socio-économiques n'ont fait qu'aggraver cette situation, rendant notre travail auprès des populations touchées plus indispensable que jamais. Ainsi, pour la première fois depuis 25 ans, le continent africain, principal terrain de croissance de la sous-nutrition[2], aura connu une récession économique.

Si ACF a démontré sa résilience face aux conséquences de la crise sanitaire permettant à l'association de continuer à apporter son soutien aux communautés auprès desquelles nous intervenons, c'est paradoxalement notre volume financier et la part de certains bailleurs gouvernementaux qui auront participé à construire le déficit de 5,8 millions d'euros en 2020.

En effet, la baisse de 5 millions d'euros de collecte en raison de l'annulation de la course et des challenges contre la faim, a été compensée par les bonnes performances par ailleurs du marketing ainsi que par des économies de charges et une augmentation du volume opérationnel. L'impact du déploiement de la méthodologie des coûts partagés (-2,1 M€) et la revalorisation du NICRA (*Negociated Indirect Cost Rate Agreement*) avec le gouvernement américain (-1.4M€) ont également été compensés à travers les mêmes mécanismes.

Ainsi, c'est essentiellement l'impact du taux de change et notamment la baisse du dollar, à hauteur de 5,4 millions d'euros, qui explique notre déficit cette année. Cet impact négatif résulte du double effet de notre important volume d'activité et de la part majeure du bailleur américain (25% de notre volume opérationnel soit 53,9M€). Si nous couvrions jusqu'ici avec succès les impacts de change au siège (+1M€), nous devons désormais étendre cette couverture aux missions. Aujourd'hui, nous avons une vision partielle des flux financiers entre les bailleurs et le terrain, ne nous permettant pas une couverture des taux de change efficace. Le besoin d'investissement dans des systèmes d'information performants, notamment un système de management des contrats dont le déploiement est prévu en 2022, est ainsi une priorité pour ACF, justifiant l'investissement des fonds de réserves pour projets associatifs dans les systèmes d'informations. En attendant 2022, un plan d'action sera mis en place en collaboration avec l'exécutif, à la fois pour améliorer le suivi des flux bailleurs vers les bureaux pays et pour mieux piloter la couverture de change de nos principaux contrats.

Toutes ces considérations rendent le travail sur le modèle économique - inscrit en priorité des orientations stratégiques du CA - plus important que jamais afin de mettre à plat les fragilités des outils de pilotage de l'association et de coconstruire, sur des bases solides, un modèle durable d'ONG fidèle à sa vocation associative, au plus près des besoins des populations et prête à affronter les défis du secteur humanitaire d'aujourd'hui et de demain.

Pierre Micheletti
Aïcha Koraichi
Iretie Lokonon

[1] Rapport construit d'après les chiffres 2019
[2] La majorité des personnes sous-alimentées vivent sur le continent asiatique (381 millions), mais c'est en Afrique que la croissance de la faim est la plus rapide : 19,1 % de la population africaine (250 millions de personnes) en souffrent

Remarque introductive : l'année 2020 a été marquée par la mise en place, pour l'ensemble des associations, du nouveau règlement comptable. Celui-ci a un impact conséquent à la fois sur la présentation de nos comptes ainsi qu'un impact financier sur la comptabilisation de certaines opérations, impactant à la fois le bilan et le compte de résultat.

EMPLOIS

La hausse de 12% du volume opérationnel s'explique par l'aggravation des crises humanitaires au Burkina Faso, Madagascar, Zimbabwe et en République Démocratique du Congo ainsi que par des enveloppes de réponse de nos bailleurs institutionnels à la crise COVID-19 (Cameroun, Afghanistan, RD Congo et Yémen).
En parallèle à ces urgences, Action Contre la Faim a aussi finalisé des négociations de contrats de développement en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.
En revanche, et malgré les fonds supplémentaires liés au COVID-19 parfois acquis, les missions Jordanie, Irak, Afghanistan, Bangladesh ainsi que le Yémen souffrent d'une baisse des financements disponibles sur ces crises.
Suite à son ouverture en 2019, la Mission France a poursuivi son développement, accéléré par des réponses apportées à la crise COVID-19 en Ile-de-France, à Paris et à Marseille.

Les frais de recherche de fonds sont en baisse de 10%, en raison de la diminution d'envoi de courriers, de la finalisation de la transition de notre prestataire d'enregistrement de la collecte.
Par ailleurs les frais liés à l'organisation des Challenges inter-entreprises ont été limités suite à leur annulation.

Enfin, les frais de fonctionnement sont en hausse de 15% en raison d'une forte croissance des frais financiers (+1M€) liés aux opérations de couverture de change et d'une poursuite des investissements dans les services généraux (mise en place du télétravail) et des systèmes d'informations.

RESSOURCES

En 2020, la croissance opérationnelle est toujours soutenue par les bailleurs institutionnels. On observe cependant une évolution dans le portefeuille des bailleurs d'ACF France avec une augmentation importante des fonds américains, allemands et britanniques et une diminution des fonds des Nations Unies.
La croissance des fonds américains (+27%) est surtout liée au développement des projets de sécurité alimentaire financés par Food For Peace (Bangladesh, Burkina Faso, République Démocratique du Congo, Tchad, Centrafrique).
La montée en puissance des financements allemands (+70%) reflète la capacité de positionnement des missions notamment sur les fonds d'urgence GFFO (German Federak Foreign Office) grâce à l'accompagnement d'ACF Allemagne.
La croissance de 26% des fonds britanniques s'explique par deux réponses COVID-19 au Yémen et en République Démocratique du Congo et l'augmentation des fonds START FUND et du financement santé et santé mentale/pratique de soins via FCDO/UNOPS (United Nations Office for Project Services) au Bangladesh.
Au contraire, on constate une chute importante des financements Nations Unies sur deux pays, le Bangladesh où les agences des Nations Unies dirigent leur financement vers des ONG locales et au Yémen où le plan de réponse humanitaire fut beaucoup moins bien financé en 2020.
A noter que la part de financement du gouvernement suédois est stable au sein d'ACF France (environ 11M€), mais elle est en croissance à destination du réseau international (19M€ en 2020)

Malgré le contexte COVID, les dons des particuliers (hors événements) ont augmenté de 5% en 2020, nos appels aux dons dans la situation sanitaire ayant eu une réponse positive de nos donateurs.
La collecte liée aux manifestations est passée de 5 231K€ en 2019 à 1 647K€ en 2020, principalement en raison de l'annulation de la course contre la Faim.
Enfin le mécénat des entreprises est en baisse de 30%. Ceci est essentiellement dû à l'annulation des Challenges Inter-Entreprises à cause de la crise COVID-19.

RATIOS CROD

Les ratios ci-dessous sont hors dotations et reprises sur provisions et hors report et utilisation des fonds dédiés.

La part des emplois affectés aux missions sociales continue de se renforcer en 2020 et atteint 91,6%. Le ratio de frais de recherche de fonds diminue à 4,7% et celui des frais de fonctionnement augmente à 3,7%.

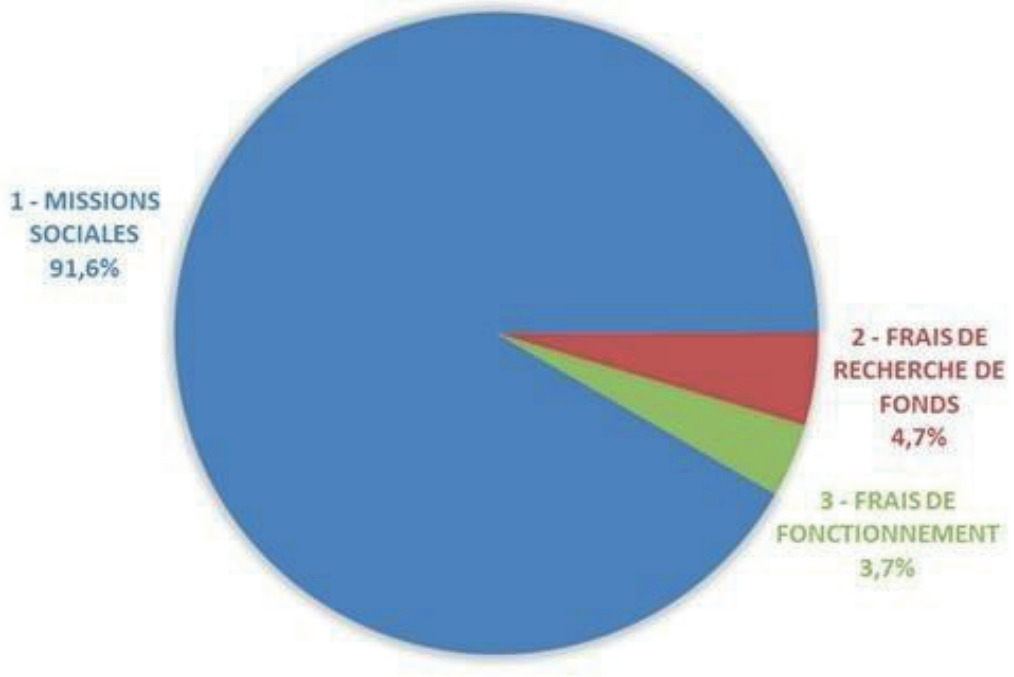

La part des ressources liées à la générosité du public baisse à 14% de nos financements en 2020 en raison de l'annulation de nos événements dans le contexte de la crise COVID-19. A l'inverse la part des subventions et autres concours publics augmente, à 82%, les bailleurs ayant développé leurs financements, entre autres dans le cadre de nos programmes de réponse à la crise sanitaire.
Les autres produits sont une nouvelle catégorie issue du nouveau règlement comptable et regroupent les gains de change sur les missions, les gains issus de nos opérations de couverture de change et de nos flux en devises sur l'année et les versements de la fondation Gates et d'autres membres du réseau, En 2020, ils représentent 5% de nos ressources.

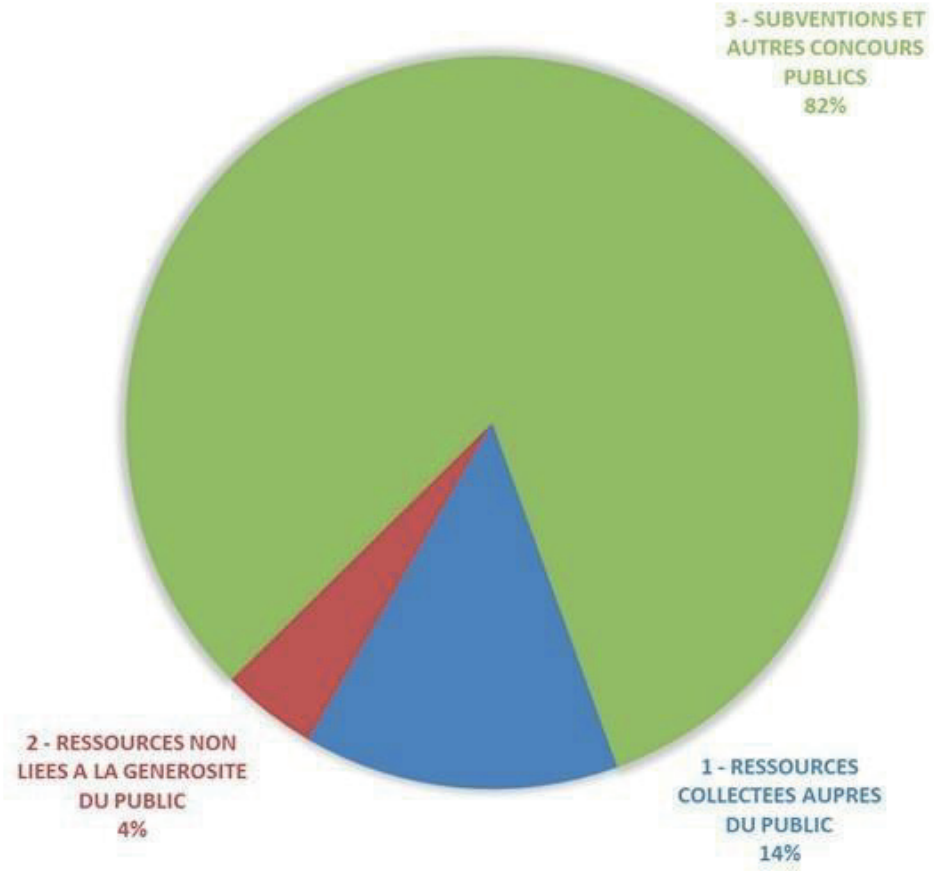

RESULTAT

Dès le budget 2020 initial, la stratégie était déficitaire, dans une volonté de poursuivre nos investissements dans nos systèmes d'information et le renforcement de nos équipes dans un contexte de forte croissance opérationnelle.

La crise COVID a fortement impacté cette stratégie mais ACF a su s'adapter, en mettant en place un plan d'économies de charges afin de compenser la baisse de la collecte, en raison de l'annulation de nos événements (courses et challenges contre la Faim).

Le résultat de l'année 2020 est déficitaire de 5,8M€ et s'explique principalement par l'impact négatif du change dans nos comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 de se prononcer sur la proposition d'affectation du report à nouveau de 1 148 453€ et du résultat déficitaire 2020 de 5 801 335€ dont 4 525 552€ en réserves pour projets associatifs selon le tableau ci-dessous :

(en euros)	Au 31.12.2020 (avant affectation du résultat 2020)	Affectation du résultat 2020		Au 31.12.2020 (après affectation du résultat 2020)
		Diminution des fonds propres	Transfert des fonds associatifs aux Réserves	
Fonds associatifs	**24 592 505**	**2 424 236**	**-2 168 269**	**20 000 000**
Dont GP	*10 244 609*	*1 736 467*		*8 508 142*
Réserves pour projet associatif dont :	**14 350 165**	**4 525 552**	**2 168 269**	**11 992 882**
- Recherche Appliquée	*1 137 301*	*64 537*	*0*	*1 072 764*
Dont GP	*1 029 258*	*64 537*	*0*	*964 721*
- Programmes opérationnels	*8 865 748*	*2 757 926*	*1 475 296*	*7 583 118*
Dont GP	*6 384 646*	*2 757 926*	*0*	*3 626 720*
- Développement international	*1 700 223*	*979 324*	*103 101*	*824 000*
Dont GP	*1 700 223*	*979 324*	*0*	*720 899*
- Développement du Système d'Informations	*2 646 893*	*723 765*	*589 872*	*2 513 000*
Report à Nouveau	**-1 148 453**			*0*
TOTAL	**37 794 217**			**31 992 882**
Résultat de l'exercice	**-5 801 335**			**0**
TOTAL FONDS PROPRES	**31 992 882**			**31 992 882**

GP : Générosité du public

Cette proposition d'affectation traduit les choix stratégiques suivants :

- Maintenir un niveau minimal de 20 Millions d'euros de fonds associatifs, en lien avec notre politique de réserves, afin de couvrir les risques éventuels (inéligibles bailleurs, baisse de la collecte, pertes de change etc.)
- Limiter la réserve développement international à la couverture des coûts des fonctions internationales pour une année, au prorata de la part d'ACF-France (57,1% en 2021)
- Poursuivre le soutien financier aux opérations et au développement des systèmes d'informations

PERSPECTIVES 2021

Le budget 2021 s'inscrit dans la continuité des priorités établies en 2020, tout en prenant en compte l'impact de la crise COVID-19 sur le secteur humanitaire et ACF en particulier.
Ce sont des priorités de renforcement de nos capacités d'action, d'amélioration et d'adaptation de notre mode de fonctionnement et de sécurisation de nos moyens d'intervention.
En termes de ressources le budget 2021 est marqué par le double effet de la contraction de nos activités opérationnelles (à 207,9M d'€) et par des perspectives de collecte auprès des particuliers et des entreprises encore très affectées par l'impact des restrictions sanitaire issues de la crise COVID-19.
Les fonds disponibles pour mener à bien l'exercice sont donc en diminution par rapport à l'année précédente, alors que les priorités d'amélioration de nos outils et de notre fonctionnement, comme de poursuite de notre adaptation opérationnelle, demeurent.
En termes de charges, le budget intègre l'impact important du passage au nouveau mode de planification et d'imputation financière de nos programmes aux bailleurs (coûts partagés), ainsi que la poursuite indispensable des efforts d'amélioration de nos outils et de nos processus. Une partie des économies de charges consenties courant 2020 ont été maintenues en 2021 compte tenu de la très grande incertitude liée au contexte COVID-19.

Le résultat présente un déficit prévisionnel de 2,4 M€ provenant essentiellement des effets couplés de la baisse des ressources et de l'augmentation des charges.
Malgré cette perspective de résultat déficitaire, il s'agit bien de maintenir le nécessaire effort d'investissement dans notre fonctionnement, dans un contexte adverse et imprévisible.
Une attention particulière est portée sur la qualité des relations sociales et managériales, dimension particulièrement importante compte tenu de la période difficile.
Et, malgré ce contexte contraint et difficile, le budget 2021 parvient également à maintenir l'ambition d'ACF en matière de qualité opérationnelle, technique et de recherche et en matière d'impact et d'influence.
L'ensemble de ces efforts est contrôlé et ils portent bien sur des activités qui, en plus d'amener ACF à la conformité attendue notamment par les bailleurs dans ses pratiques, permettront de gagner en efficacité dans notre fonctionnement et donc en impact auprès des populations ainsi qu'en contrôle et qualité de notre situation sociale et économique.

COMPTES ANNUELS 2020

BILAN 2020

Note préliminaire : Depuis le 1er janvier 2020, Action Contre la Faim applique, en complément du Plan Comptable Général (PCG), le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
De ce fait, les présentations du bilan et du compte de résultat ont été révisées. Il est précisé en pied de bilan les changements de rubriques et de libellés introduits sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 par le nouveau règlement N°2018-06.

Bilan actif

(en euros)	Note	31.12.2020 Selon ANC 2018 -06 Montant Brut	Amortissements& Dépréciations	Montant Net	31.12.2019 Selon CRC 1999-01 Montant Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		1 536 277	870 173	666 104	586 649
Immobilisations incorporelles en cours		421 689	-	421 689	674 311
Immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles "siège"					
Installations techniques		2 073 791	1 474 803	598 988	835 539
Matériel		1 759 893	1 542 685	217 207	358 436
Immobilisations corporelles "missions"					
Matériel		4 633 472	3 904 545	728 927	569 826
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés *(0)*		788 232	25 631	762 601	-
Immobilisations financières					
Prêts		5 265 674	1 000 001	4 265 673	5 021 886
Autres		519 251	0	519 250	457 167
TOTAL I.	**(1)**	**16 998 278**	**8 817 837**	**8 180 440**	**8 503 814**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	(2)	1 316 784	-	1 316 784	1 067 928
Créances					
Créances bailleurs	(3.1)	237 489 952	530 625	236 959 327	67 233 227
Créances reçues par legs ou donation ***(0)***	(3.2)	1 452 630	-	1 452 630	-
Autres	(3.3)	17 408 148	-	17 408 148	11 030 160
Créances sur réseau international ACF	(3.4)	13 168 200		13 168 200	16 231 496
Valeurs mobilières de placement	(5)	4 317 337		4 317 337	4 314 272
Disponibilités	(6)	34 931 268	-	34 931 268	54 224 070
Charges constatées d'avance		1 707 886		1 707 886	2 108 349
TOTAL II.		**311 792 205**	**530 625**	**311 261 580**	**156 209 503**
Ecart de conversion actif (III)	(7)	15 395 222		15 395 222	2 281 697
TOTAL GENERAL (I + II + III)		**344 185 705**	**9 348 462**	**334 837 244**	**166 995 014**

(0) Nouvelles rubriques introduites par le Nouveau Règlement ANC 2018 - 06

Bilan passif

(en euros)	Note	31.12.2020 Selon ANC 2018 -06	31.12.2019 Selon CRC 1999-01
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droits de reprise		**24 592 505**	**28 263 015**
Fonds propres statutaires		1 500	
Fonds propres complémentaires		24 591 005	
Réserves pour projet associatif		**14 350 165**	**15 210 156**
Recherche appliquée		1 700 223	1 137 301
Programmes opérationnels		8 865 748	8 865 748
Développement international		1 137 301	2 560 214
Système d'information		2 646 893	2 646 893
Report à nouveau		- 1 148 453	-
Déficit de l'exercice		**- 5 801 335**	**- 4 530 502**
TOTAL I.	**(8)**	**31 992 883**	**38 942 669**
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations ***(0)***	(9.1)	1 767 382	-
Fonds dédiés	(9.2)	5 232 629	7 901 509
TOTAL II.		**7 000 011**	**7 901 509**
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		**18 181 536**	**11 851 066**
TOTAL III.	**(10)**	**18 181 536**	**11 851 066**
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	2 750 000
Dettes Bailleurs de fonds		-	69 421 935
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(11.1)	16 442 911	8 856 043
Dettes des legs et donations ***(0)***	(11.2)	333 608	-
Dettes fiscales & sociales	(11.3)	7 549 516	6 890 991
Autres dettes	(11.4)	1 475 571	2 607 077
Dettes sur réseau international ACF	(11.5)	13 438 847	15 175 995
Produits constatés d'avance	(12)	233 746 878	-
TOTAL IV.		**272 987 330**	**105 702 041**
Ecart de conversion passif (V)	(13)	4 675 485	2 597 729
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		**334 837 244**	**166 995 014**

(0) Nouvelles rubriques introduites par le Nouveau Règlement ANC 2018 - 06

Note : Les nouvelles rubriques introduites par le Nouveau règlement Comptable sont :
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (Note 1.2)
- Créances reçues par legs ou donations (Note 3.2)
- Fonds reportés liés aux legs ou dotations (Note 9.1)
- Dettes des legs ou donations (Note 11.2)
D'autres rubriques ont été impactées par la mise en place du Règlement. Cf Note Application du Nouveau Règlement comptable

COMPTE DE RESULTAT 2020-2019

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations (c)	**9 450**	**17 320**
Produits de tiers financeurs	**279 959 264**	**254 838 170**
Concours publics et subventions d'exploitation	238 467 950	0
Subventions (a)	0	211 237 129
Ressources liées à la générosité du public	40 529 032	43 601 041
Dons manuels (c)	35 136 807	33 347 954
Mécénats (c)	2 817 987	2 664 446
Legs, donations et assurances-vie (b)	2 574 238	2 471 366
Produits des manifestations (a)	0	5 117 275
Contributions financières	962 282	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	**18 387 805**	**5 060 555**
Utilisations des fonds dédiés (c)	4 209 809	0
Autres produits (b)	14 177 996	5 060 555
Total I	**298 356 519**	**259 916 045**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	115 860 096	108 722 844
Impôts, taxes et versements assimilés	3 695 136	3 148 327
Salaires et traitements	96 192 961	90 205 778
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 589 810	1 117 196
Dotations aux provisions	13 820 732	5 794 356
Reports en fonds dédiés (c)	1 615 929	0
Autres charges (b)	70 443 071	53 980 401
Aides financières (c)	68 088 246	52 354 970
Autres charges	2 354 825	1 625 432
Total II	**303 217 734**	**262 968 903**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-4 861 215**	**-3 052 858**

(a) Poste qui était dans les modèles CRC 1999-01 et qui ne figure plus dans les modèles ANC 2018-06

(b) Poste dont le contenu est différent entre le CRC 1999-01 et l'ANC 2018-06, et le cas échéant, a un positionnement différent également

(c) Poste qui avait un positionnement différent avec le CRC 1999-01

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-4 861 215**	**-3 052 858**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	3 605	13 934
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	197 292	2 381 802
Différences positives de change	4 719 846	3 202 505
Total III	**4 920 743**	**5 598 241**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000 000	2 264 824
Intérêts et charges assimilées	10 347	15
Différences négatives de change	4 979 308	3 476 470
Total IV	**5 989 655**	**5 741 309**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 1 068 912**	**- 143 069**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**- 5 930 127**	**- 3 195 926**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	402 357	212 475
Sur opérations en capital	28 742	-356 736
Total V	**431 099**	**-144 261**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	302 307	115 863
Sur opérations en capital	0	-180 541
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	50 504
Total VI	**302 307**	**-14 174**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**128 792**	**-130 087**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I + III + V)	**303 708 361**	**265 370 025**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**309 509 696**	**268 696 038**
SOLDE INTERMEDIAIRE (a)		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (a)	0	2 331 740
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (a)	0	3 536 228
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 5 801 335**	**- 4 530 502**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	5 845 937	7 205 274
Prestations en nature	880 512	922 233
Bénévolat	7 270	8 787
TOTAL	6 733 718	8 136 294
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	5 845 937	7 331 276
Prestations en nature	880 512	801 891
Mise à disposition gratuite de biens et services (a)		
Personnel bénévole	7 270	3 127
TOTAL	6 733 718	8 136 294

(a) Poste qui était dans les modèles CRC 1999-01 et qui ne figure plus dans les modèles ANC 2018-06

(b) Poste dont le contenu est différent entre le CRC 1999-01 et l'ANC 2018-06, et le cas échéant, a un positionnement différent également

(c) Poste qui avait un positionnement différent avec le CRC 1999-01

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Présentation Action Contre la Faim

Créée en 1979, Action contre la Faim (ACF) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale (ONG) luttant contre la faim dans le monde. L'association loi 1901 a été fondée par un groupe de médecins et d'intellectuels français et a une vocation mondiale/internationale.
La mission d'ACF est de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition ; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.
Structurée en réseaux internationaux, Action Contre la Faim intervient dans 23 pays et a un ancrage international dans 50 pays.
Reconnue d'utilité publique, la priorité d'Action Contre la Faim est d'agir concrètement sur le terrain et de témoigner sur le sort des populations soutenues.

Depuis 2019, Action contre la Faim est membre d'Alliance Urgences, un collectif de 6 ONG dont l'objectif est de créer un élan de solidarité national autour des urgences humanitaires.

La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertises : Nutrition et Santé, sécurité alimentaire, Eau assainissement et hygiène, santé mentale genre et protection, Plaidoyer, gestion des risques et désastres, recherche.

Intervention	23 pays
Déploiement de l'aide humanitaire	12,5 millions de personnes
Zones d'Activité	France et International
Salariés	4968

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Concernant les dispositions non couvertes par le Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 les comptes annuels ont été établis conformément aux règles définies par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au Plan Comptable Général

Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le bilan est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les Opérations spécifiques qui suivent et présentées conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 :

- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- Créances reçues par legs ou donations ;
- Fonds propres;
- Fonds dédiés et
- Fonds reportés;
- Dettes des legs ou donations.

Pour la première année de mise en place du nouveau règlement comptable :

- Les chiffres relatifs à l'exercice 2020 ont été présentés tel que requis par le règlement ANC n° 2018-06
- Les chiffres 2019 ont été présentés selon le règlement CRC n°99-01.

Par ailleurs, les informations nécessaires à la compréhension du passage du règlement CRC n°99-01 au règlement ANC n° 2018-06 conformément aux dispositions de l'article L.123-17 du Code de Commerce et des articles 833-1 et 833-2 du Plan Comptable Général relatives aux changements de méthodes comptables sont données dans l'annexe et, notamment, en ce qui concerne

- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (Note 1.2)
- Créances reçues par legs ou donations (Note 3.2)
- Fonds propres (Note 8)
- Fonds reportés (Note 9.1)
- Dettes des legs ou donations (Note 11.2)

Le Compte de Résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources ont été établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du Plan Comptable Général. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs) ;
- Reports et utilisation des fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature et charges des contributions volontaires en nature.

Faits marquants de l'exercice

Action contre la Faim France est intervenue dans 23 pays en 2020 et a déployé l'aide humanitaire nécessaire auprès de 23,5 millions de personnes.

Après la forte croissance de 2019, les Missions Sociales (268 M€) ont continué de progresser (13%), toujours essentiellement en raison de l'augmentation des dépenses opérationnelles (225,1 M€ vs. 201,9 M€).
Cette croissance des Missions Sociales est financée pour l'essentiel par une augmentation de 14% des subventions reçues des bailleurs publics et institutionnels (238 M€ vs. 211 M€ en 2019).

La collecte de fonds privés s'élève à 40,5 M€ soit une baisse de près de 3M€ par rapport à la collecte 2019. Ceci est bien évidemment dû à la crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. En effet, si les dons directs des particuliers et des entreprises se sont maintenus, les évènements de collecte (Course contre la Faim et le Challenge Inter-Entreprise) n'ont pu avoir lieu.

Pour compenser cette perte de collecte, le siège a limité les créations de postes et les déplacements pendant tout l'exercice, gardant ainsi un volume de dépenses proche de celui de 2019 malgré la croissance constatée. Néanmoins Action contre la Faim a poursuivi ses investissements stratégiques dans les systèmes d'informations (Logistique, Finance, RH). 25 salariés ont été au chômage partiel au printemps 2020, représentant une prise en charge par l'Etat d'environ 60 000 euros.

Action contre la Faim a demandé le report du paiement des charges sociales sur les mois de mars, avril et mai, représentant un report de 1,3 M€. Action contre la Faim a également demandé le report du paiement des impôts (taxe sur les salaires) sur les mois de mars, avril et mai, représentant un report de 0,7M€.
Le remboursement de ce report s'est étalé de juin 2020 à août 2020.

Par ailleurs, nous avons eu environ 13M€ de projets 100% Covid-19 dans des pays comme le Yémen, la République Démocratique du Congo, Madagascar ou encore le Nigeria. Les principaux bailleurs sont DFID, Europaid et AFD. Nous incluons la réponse Covid-19 dans nos programmes dès que possible. Très peu de projets ont été mis à l'arrêt en raison du confinement.

Le résultat 2020 est déficitaire de 5,8M€ s'expliquant principalement par l'impact des pertes et provisions pour pertes latentes liées au change.

Prêts en cours au sein du réseau ACF-IN

Au 31/12/2020, les prêts accordés au réseau se décomposent de la manière suivante :

- ACF Italie : Le montant du prêt accordé s'élève à 1 905K€ et son remboursement n'a pas été impacté par le COVID-19. Toutefois, afin de répondre aux évolutions de la législation italienne concernant les fonds propres des associations, ACF Italie doit procéder à une conversion partielle du prêt en contribution financière à ses fonds propres (cf. note Immobilisations financières).

- ACF Allemagne : Le montant du prêt accordé s'élève à 2 845K€. En 2019, une convention de prêt de 1M€ a été signée avec ACF Allemagne afin de soutenir le développement de ses activités. Les conventions de prêts prévoyaient les premières échéances de remboursement en 2020. En raison de la situation COVID-19 et de l'impact sur la trésorerie d'ACF Allemagne (principalement annulation des événements dont la Course contre la faim -80% et -30% street marketing), ACF France a accepté de décaler d'une année le remboursement par ACF Allemagne.

- ACF Canada : le montant des prêts accordés s'élève à 266K€. Les conventions de prêts prévoient les premières échéances de remboursement en 2024.

Transfert de management des pays avec ACF Etats-Unis

La stratégie de renforcement de l'expertise et la présence régionale ont conduit ACF France et ACF Etats-Unis à entamer un transfert de management de six pays d'intervention. ACF Etats-Unis supervise désormais les opérations humanitaires en Haïti depuis le 1er janvier 2017, en Somalie depuis le 1er juillet 2017 et celles en Éthiopie depuis le 1er Janvier 2019. Le siège français a repris quant à lui la gestion de la République Démocratique du Congo le 1er juillet 2017, celle du Nigeria le 1er Janvier 2019 et celle du Pakistan le 1er janvier 2020.

A la clôture de l'exercice 2020, ACF reconnaît dans ses comptes l'échange de pays ayant eu lieu au sein du réseau ACFIN, entre le siège ACF Etats-Unis et le siège ACF France. L'échange a été ratifié via un "*Memorandum of Understanding*" datant du 11 novembre 2016 qui prévoyait les mutations réciproques des responsabilités de supervision d'un certain nombre de bureaux pays. Ce "*Memorandum of Understanding*" a été amendé en 2018, 2019, 2020 et 2021.

Au 1er Janvier 2020 ACF Etats-Unis a cédé son programme Pakistan à ACF France.

Les transactions concernées relèvent du régime des cessions à titre onéreux et ont été qualifiées juridiquement comme des conventions de successeur.
Comptablement, ces conventions de successeur impliquent les cessions et rétrocessions mutuelles des actifs et passifs de rigueur concernant les programmes susmentionnés, à savoir les immobilisations corporelles et financières, l'exhaustivité des dettes et créances (relatives aux contrats bailleurs et autres créances et dettes fournisseurs) ainsi que les disponibilités.

Les montants et la date de transaction opérationnelle correspondants à ces transferts d'actifs-passifs s'élèvent à un actif net évalué à 168K€ en date d'effet au 1er janvier 2020. A noter que les actifs et passifs transférés ont été comptabilisés au 01/01/2020 dans les comptes d'ACF France en devise de transaction et ont été réévaluées en euros au taux du 1er janvier 2020.

Cette opération n'a pas d'impact sur le résultat 2020 de l'Association car ces actifs et passifs sont transférés à leur valeur nette comptable. Les soldes nets mentionnés feront l'objet d'une rétribution financière en 2021.

L'impact positif du transfert est lié aux accords financiers qui prévoient un partage, entre les deux sièges, des frais administratifs facturés aux bailleurs. Les impacts financiers rattachés au partage de frais administratifs sont détaillés dans les notes sur les créances et dettes sur réseau international et les annexes du Compte Emploi Ressource.

Renégociation des frais administratifs liés aux SWAPS

A cet effet, un ajustement des frais administratifs impactant les SWAPS des années précédentes a été convenu entre ACF Etats-Unis et ACF France dans le but de prendre en compte les ajustements du taux NICRA validé par le bailleur USAID. L'impact sur les comptes 2020 est de -346 546€.

Pour rappel, le NICRA est le taux utilisé pour la valorisation des coûts de structure chargés sur les contrats signés avec le gouvernement américain. A la signature du contrat, le dernier taux validé est utilisé puis ce taux est actualisé chaque année sur la base du ratio frais de structure / volume d'activité de l'association. Actuellement il y a un délai de 2 ans entre la signature d'un contrat et la validation définitive du taux par le gouvernement américain.

Application du nouveau règlement comptable des associations

Depuis le 1er Janvier 2020, les comptes d'Action Contre la Faim sont établis conformément à la nouvelle règlementation applicable aux associations, le règlement ANC n°2018-06.
Les flux suivants ont donc fait l'objet de retraitements :

- Enregistrement dans les comptes des Legs et Libéralités accepté par le Conseil d'Administration
- Reconnaissance des créances et des produits constatés d'avance relativement aux contrats de financements bailleurs
- Comptabilisation des fonds issus de la Générosité du Public

Les impacts de l'application du Nouveau Règlement Comptable sur le bilan à l'ouverture de l'exercice 2020 sont les suivants :

		Impact ANC 2018-06 01.01.2020	Note
ACTIF	Biens reçus par legs et destinés à être cédés	1 742 748	1.2
	Dépréciation des biens reçus par legs	- 6 165	1.2
	Créances reçues par leg	1 312 661	3.2
	Créances Bailleurs	235 249 058	3.1
	Ecarts de conversion Actifs	1 148 453	7
PASSIF	Fonds reportés non affectés	2 405 638	9.1
	Produits constatés d'avance	233 472 847	12
	Provision pour perte latente de change	1 148 453	10
	Dettes sur donations et legs	643 607	11.2
	Ecarts de conversion Passif	2 924 665	13
Report à nouveau	Provisions pour dotation R&C	- 1 148 453	

Impacts sur le compte de résultat

Au niveau du compte de résultat, les évolutions par rapport à 2019 sont les suivantes :

- Les contributions financières sans contrepartie, reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif, sont dorénavant comptabilisées hors des subventions.
- En 2020, les produits des manifestations se partagent entre les dons manuels et le mécénat
- Les legs sont dorénavant comptabilisés dès l'acceptation par le CA.
- L'utilisation des fonds dédiés et le report en fonds dédiés remontent du bas de compte de résultat aux, respectivement, produits d'exploitation et charges d'exploitation.
- La variation des autres produits et autres charges du résultat d'exploitation s'expliquent par le reclassement des impacts de change générés par les opérations non financières (précédemment dans le résultat financier).

Impacts sur CER / CROD

Le nouveau règlement comptable implique une redéfinition de la générosité du public. En effet, jusqu'en 2019, Action Contre la Faim ne considérait que la générosité des particuliers comme générosité du public. A compter de 2020, le mécénat d'entreprise est aussi considéré comme générosité du public. Cette évolution a impliqué une réestimation de la part de générosité du public dans nos fonds associatifs : elle était de 11 812 234 euros à la clôture de l'exercice 2019. Avec la prise en compte du mécénat d'entreprise, ce montant évolue à 19 358 736 euros au 1er janvier 2020.

De plus, le nouveau règlement implique la production de nouvelles informations sur la générosité du public :

- La production d'un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Une évolution du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

L'ensemble de ces évolutions sont décrites dans la deuxième partie de ce rapport financier.

Impacts du change sur l'exercice

En 2020, le résultat d'exploitation d'Action Contre la Faim a été fortement impacté par les pertes et gains de change générés principalement sur les opérations relatives aux subventions bailleurs. L'impact net de ces effets de change sur le résultat s'élève à - 5,2M€ et se répartit de la manière suivante :

- Provisions pour pertes latentes de change à hauteur d'un montant net de – 4,4M€ suite à la réévaluation des créances bailleurs en fin d'exercice s'expliquant par l'effet cumulé :
  - De la mise en place du règlement ANC 2018 – 06 et son impact sur le bilan et notamment le volume des créances bailleurs (+ 170M€)
  - De la forte exposition d'Action Contre la Faim au dollar du fait de la part importante des subventions signées avec le Gouvernement américain (25% du volume 2020).

- Pertes et gains de change réalisés à hauteur de 0,8M€ de perte nette.

A noter également qu'à compter du 1er janvier 2020, les impacts de change générés par les créances bailleurs et autres opérations liées à l'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier. Il résulte de ce reclassement un impact net sur le résultat d'exploitation de -5,4M€ sur l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conversion partielle du prêt à ACF Italie en contribution financière à ses fonds propres.
Par le biais d'un prêt à titre gratuit cédé par ACF-Développement à ACF France, cette dernière détient sur la « Fondazione Azione Contro la Fame Italia ONUS » (ci-après « ACF Italie ») une créance d'un montant de 1.905.288,80 euros – créance qui doit être remboursée à partir de 2023.

La législation italienne demande désormais, pour pouvoir émettre des reçus fiscaux, qu'ACF Italie puisse justifier d'au moins 30 000 euros de fonds propres. ACF Italie a sollicité la conversion partielle du prêt en contribution financière à ses fonds propres.
Sur la base des informations chiffrées communiquées par ACF Italie suite à la réunion de son « Consiglio di Amministrazione » / Conseil d'administration du 25 juin 2020, les administrateurs d'ACF France ont approuvé, lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2020, la conversion partielle du prêt en apport sans droit de reprise pour un montant de 1M€, aux conditions suivantes :

- Conversion d'1M€ du prêt en contribution financière à ses fonds propres Italie et plan de remboursement sur la dette résiduelle (905 288 EUROS) établi à compter de2025

conformément à l'amendement au contrat de prêt signé en ce sens en date du 2 Février 2021.

- ACF Italie s'engage à reverser 1M€ sous forme de collecte non affectée pour financer les missions sociales d'ACF France conformément à la promesse de don signée le 2 Février 2021.

- Renforcement de la présence et des pouvoirs d'ACF France au Conseil d'administration d'ACF Italie et du pilotage opérationnel des activités via un accord de collaboration et de coordination signé le 2 février 2021.

Achat du siège social

Action contre la Faim loue actuellement son siège social. Action contre la Faim doit quitter ses locaux actuels fin novembre 2022. Dans le cadre de la préparation de ce déménagement, le conseil d'administration d'Action contre la Faim a souhaité que l'association achète son futur siège social afin de renforcer l'actif de l'association. Les fonds propres que l'association a constitués au sein des 40 dernières années lui permettent de réaliser cette acquisition.
Une promesse de vente a été signée le 27 avril 2021 pour un immeuble situé au 102 rue de Paris à Montreuil (93).
Action contre la Faim financera l'acquisition de l'immeuble et les travaux associés (26,5 Millions d'euros) par un emprunt bancaire d'un montant de 21,5 Millions d'euros ainsi que par un apport en fonds propres d'une valeur de 5 Millions d'euros.
Une société civile immobilière (SCI) sera créée en juin 2021 afin d'acheter cet immeuble de 4185m² dont une partie (980m² soit 2 étages sur 6) sera louée à des tiers.
Les charges pour Action contre la Faim associées à cet immeuble, déduites des revenus de location, seront équivalentes aux charges des locaux actuels.

Notes sur le bilan

Remarque sur le périmètre

Action Contre la Faim est membre d'un réseau international, ACF International. Les comptes présentés ici sont ceux d'ACF France. En effet, les différentes entités du réseau ACF International étant indépendantes les unes des autres, les comptes ne font pas l'objet d'une présentation combinée.

Note 1 : Actif immobilisé

1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de l'Association sont enregistrées et valorisées conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs.

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du règlement CRC 2004-06, et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements & installations	5 à 9 ans
Matériel informatique & téléphonique	3 ans
Matériel informatique projets SI	7 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les biens d'équipement (matériel de transport, de radio et de communication) situés sur les missions, acquis sur fonds propres et dont la valeur unitaire est supérieure à 2 K€, sont inscrits en immobilisations à leur coût d'acquisition.

Depuis 2008, la durée d'amortissement de ces équipements et véhicules a été alignée sur la durée de refacturation aux bailleurs :

Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel de télécommunication	1 à 2 ans
Matériel informatique et vidéo	1 an
Autres gros équipements programme	1 à 2 ans
Autres équipements	1 à 2 ans

Pour tout autre équipement, non inclus dans cette liste, acquis sur fonds propres et dont la valeur est supérieure à 15 K€, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de sa durée de vie économique. Les biens d'équipement situés sur les missions, dont l'achat est financé directement par les bailleurs de fonds, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions. Les méthodes de comptabilisation des immobilisations situées en France et sur les missions restent inchangées pour 2020.

La variation des immobilisations brutes depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2019	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Total au 31.12.2020
Logiciels informatiques	1 274 745	261 532	-	-	1 536 277
Immobilisations en cours	674 311	237 296	489 918	-	421 689
Immobilisations incorporelles	**1 949 056**	**498 828**	**489 918**	**-**	**1 957 966**
Agencements & installations	2 065 506	8 285		-	2 073 791
Matériel informatique & téléphonique	1 223 946	108 924		-	1 332 870
Matériel de bureau	61 330			-	61 330
Matériel vidéo	98 527	775		-	99 302
Mobilier	222 285	2 217		-	224 501
Matériel technique pour la recherche	41 890			-	41 890
Immobilisations corporelles "siège"	**3 713 483**	**120 200**	**-**	**-**	**3 833 684**
	-				-
Matériel de transport	2 893 390	590 353	11 748	-	3 471 995
Matériel radio et communication	1 063 141	108 434	13 617	-	1 157 958
Matériel informatique	3 518			-	3 518
Immobilisations corporelles "missions"	**3 960 050**	**698 787**	**25 365**	**-**	**4 633 472**
Immobilisations corporelles	**7 673 533**	**818 987**	**25 365**	**-**	**8 467 155**
TOTAL IMMOBILISATIONS	**9 622 589**	**1 317 816**	**515 283**	**-**	**10 425 121**

Immobilisations incorporelles

Au 31 Décembre 2020, les immobilisations en cours se rapportent :

- Aux dépenses engagées en 2020 dans le cadre des différents projets informatiques lancés par ACF France : mise en place des fiches de temps et coûts partagés (*Timesheets/Shared costs*) et de façon associée d'un outil de gestion des temps et activités (GTA), d'un nouvel SIRH (Nibélis) débutés en 2020 (+ 228K€),
- Aux dépenses engagées en 2019 dans le cadre du projet UNIFI et pour lesquelles la mise en service n'a pas encore eu lieu au 31.12.2020.

La diminution des immobilisations en cours se rapportent principalement :

- Au projet UNIFI dont les dépenses liées au déploiement de Microsoft Dynamics ont été comptabilisées en charges (387K€) suite à l'abandon de cet outil.
- Au projet Link dont les dépenses 2019 ont été mises en service en 2020 (105K€)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège sont en augmentation (+ 120K€) principalement du fait de l'achat de matériel informatique en lien avec la mise en place du télétravail des salariés dans le contexte COVID-19.

En 2020, les immobilisations corporelles des missions ont augmenté du fait des besoins logistiques croissants, nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.
L'augmentation principale porte sur les achats de véhicules (+590K€) notamment en République Centrafricaine (+233K€) et en République Démocratique du Congo (+166K€).

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2019	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Total au 31.12.2020
Logiciels informatiques	688 096	182 076	-	-	870 172
Amortissements sur Immobilisations incorporelles	**688 096**	**182 076**	**-**	**-**	**870 172**
Agencements & installations	1 229 967	244 836	-	-	1 474 803
Matériel informatique & téléphonique	912 025	225 003	-	-	1 137 028
Matériel de bureau	44 364	8 860	-	-	53 224
Matériel vidéo	78 286	14 942	-	-	93 228
Mobilier	212 976	4 339	-	-	217 316
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	-	-	41 890
Immobilisations corporelles "siège"	**2 519 508**	**497 980**	**-**	**-**	**3 017 487**
Matériel de transport	2 427 201	444 817	11 748	-	2 860 270
Matériel radio et communication	959 504	100 001	18 747	-	1 040 758
Matériel informatique	3 518	-	-	-	3 518
Immobilisations corporelles "missions"	**3 390 223**	**544 818**	**30 495**	**-**	**3 904 546**
Amortissements sur Immobilisations corporelles	**5 909 731**	**1 042 798**	**30 495**	**-**	**6 922 034**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**6 597 827**	**1 224 874**	**30 495**	**-**	**7 792 206**

1.2 Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés

La variation des biens reçus par legs et destinés à être cédés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Biens reçus par donation ou legs et destinés à être cédés	-	1 742 748	788 232
Dépréciation des biens destinés à être cédés		- 6 164	- 25 630
Valeur nette des biens destinés à être cédés		**1 736 584**	**762 602**

Depuis le 1er janvier 2020, les biens reçus par legs ou donation ont été enregistrés pour la première fois à l'actif du bilan conformément au nouveau règlement comptable.

Les biens et dettes reçus par legs ont été comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs et destinés à être cédés incluent l'ensemble des biens reçus par ACF hors
- Espèces, actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés
- Biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres
- Biens destinés à être conservés en vertu d'une décision du Conseil d'Administration

Les biens destinés à être cédés ont été valorisés de la manière suivante :

- Opérations en stock mentionnées et valorisées dans le hors bilan au 31 Décembre 2019 : valeur en date d'acceptation du Conseil d'Administration ou valeur actualisée pour les biens pour lesquelles une dépréciation a été constatée.
- Biens acceptés par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2020 : valeur en date d'acceptation du Conseil d'Administration.

La valorisation des biens est faite à la valeur vénale (prix net vendeur). Ces biens ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé a été ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

A noter que les assurances-vie ne font pas l'objet d'une validation en Conseil d'Administration et sont donc comptabilisées en produit « Assurances-vie » à la date de réception des fonds.

1.3 Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Prêt ACF Canada	271 886		6 212	265 674
Prêts ACF Allemagne	2 844 711	250 000		3 094 711
Prêts ACF Italie	1 905 289			1 905 289
Total prêts réseau ACF	5 021 886	250 000	6 212	5 265 674
Dépôts et Cautionnements	469 920	70 023	20 693	519 250
Total immobilisations financières	**5 491 806**	**320 023**	**26 905**	**5 784 924**
Dépréciation sur prêts	-	1 000 000		1 000 000
Dépréciation dépôts et cautionnements	12 754		12 754	-
Dépréciations sur actiis financiers	**12 754**	**1 000 000**	**12 754**	**1 000 000**
Total immobilisations financières nettes	**5 479 052**	**1 320 023**	**39 659**	**4 784 924**

Prêts réseau ACFIN

ACF Italie

ACF Développement a accordé en 2012 un prêt de 1,9M€ à ACF Italie, l'objectif étant de créer un nouveau siège de collecte pour ACF International. En 2017, ACF Développement a cédé la créance détenue sur ACF Italie à ACF France, cette dernière devenant ainsi créancière d'ACF Italie à hauteur de 1,9M€. Le début du remboursement du prêt étant initialement prévu en 2023 avec une fin de l'échéancier en 2027.

La législation italienne demande désormais, pour pouvoir émettre des reçus fiscaux, qu'ACF Italie puisse justifier d'au moins 30 000 euros de fonds propres. En 2020, ACF Italie a sollicité la conversion d'une partie du prêt d'ACF-France en contribution financière à ses fonds propres.
Il a donc été convenu que le prêt accordé à ACF Italie serait en partie converti en contribution financières aux fonds propres d'ACF Italie à hauteur de 1M€ et que les 0,9 M€ de prêt seront remboursés à compter de 2025 conformément à la promesse de don et à l'avenant au contrat de prêt signés le 2 février 2021 (cf. Evènements postérieurs à la clôture)
Une provision pour dépréciation sur le prêt ACF Italie a donc été comptabilisée à hauteur de 1M€ au 31/12/2020.

ACF Allemagne

Le montant du prêt accordé s'élève à 3 095K€. En 2020, versement de la dernière tranche de la convention de prêt signée avec ACF Allemagne afin de soutenir ses activités (250 k€). Les conventions de prêts prévoient les premières échéances de remboursement en 2021.

ACF Canada
Le montant des prêts accordés s'élève à 266K€. Les conventions de prêts prévoient les premières échéances de remboursement en 2024.

Les dépôts et cautionnements (519K€) se décomposent entre les cautionnements donnés sur le siège (258K€) et les missions (261K€)

Note 2 : Stocks

Les stocks sont composés de matériels et fournitures destinés aux missions. Ils permettent de réduire les délais de réponse aux besoins d'approvisionnement des missions et d'augmenter ainsi l'efficacité d'ACF en cas d'urgence.

Les entrées en stocks sont évaluées au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus. Les stocks sont gérés, en cours d'année, selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks consommés sont alors directement imputés aux charges des missions.

A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock dans les différents entrepôts.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'ancienneté des stocks et de leur éventuelle date de péremption pour les produits périssables.

Note 3 : Créances

3.1 Créances Bailleurs de fonds

Les créances bailleurs se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2020 :

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Créances	67 414 881	235 430 712	237 489 952
Dépréciation sur créances bailleurs	- 181 654	- 181 654	- 530 625
Créances Bailleurs	**67 233 227**	**235 249 058**	**236 959 327**

Les créances bailleurs à plus d'1 an s'élèvent 117M€ au 31.12.2020.

Depuis le 1er Janvier 2020, et conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06, les contrats de financement institutionnel qualifiables de « subventions » ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive, sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créance pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date signature du contrat.
Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuels, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits constatés d'avance ».
En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement. En présence de jalons prescriptifs, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés conformément à ces jalons et la part non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés.
La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des jalons futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance"

Traitement des opérations inscrites en engagement hors bilan au 31.12.2019

Au 1er Janvier 2020, les sommes inscrites en Engagement Hors Bilan au 31.12.2019 ont été comptabilisées au bilan en « créances ». Les contreparties ont été comptabilisées en report à nouveau s'agissant d'un changement de méthode comptable.

Concernant les opérations en devises étrangères, les créances ont été comptabilisées au taux de change historique (taux du jour de la signature du contrat de financement).
Les créances ont été converties au taux de clôture du 31.12.2019 et les écarts de conversion actif et passifs ont été constatés. Une provision pour dépréciation a été constatée en contre partie du report à nouveau à hauteur de 1,1M€.

3.2 Créances reçues par legs ou donations

Les créances reçues par legs et donations se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2020 :

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Créances reçues par legs	-	1 312 661	1 452 630

Depuis le 1er Janvier 2020, les créances rattachées à des legs et donations sont comptabilisées au bilan de l'association. Les créances sont constituées des espèces, actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés. L'apurement de ces créances se fait à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

3.3 Autres créances

Le poste « Autres créances » se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs débiteurs siège	112 011,90	120 646,06
Créances sociales et fiscales siège	55 865,18	228 308,97
Avances partenaires Terrain	14 320 297,62	7 613 520,72
Produits à recevoir collecte	2 725 920,60	2 934 496,85
Autres	194 052,22	133 187,40
Total autres créances	**17 408 148**	**11 030 160**

Les autres créances se rattachent notamment aux avances faites aux partenaires d'ACF dans le cadre de la mise en place de programmes humanitaires (14,3 M€). L'augmentation observée de 6,7M€ s'explique principalement par :
-l'impact du programme *Rapid Response Mechanism* sur la migration des populations débuté fin 2019 au Burkina Faso (+2,9M€)
- La hausse de nos activités au Cameroun et en Irak avec respectivement le programme *Resiliant* (+2,2M€) et nos programmes de Santé Mentale (+2,2M€)
- La mise en place du *Start Fund* au Bangladesh ayant entrainé une augmentation des contrats signés avec nos partenaires (+ 1,2M €).
A noter que ces augmentations ont été partiellement compensées par la diminution des postes de transferts à l'Éthiopie et au Pakistan, missions qui étaient considérées comme partenaires en 2019 dans le cadre des conventions tripartites qui ont pris fin en 2019.

Les produits de collecte à recevoir, s'élèvent à 2,7M€ (2,9M€ en 2019)

3.4 Créances sur le réseau international

Le poste « Créances sur le réseau international ACF » traduit la créance résultant des opérations économiques ou financières réalisées entre ACF et les autres entités du réseau international ACF : ACF États-Unis, ACF Royaume-Uni, ACF Espagne, ACF Canada, ACF Inde, hors sous-traitance des missions terrain. Ces opérations peuvent être de différentes natures :

- Refacturation par ACF France au coût d'achat de matériels et fournitures acquis via son service achats pour le compte d'une autre entité ;
- Refacturation croisée (y compris à la charge d'ACF France) au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'une autre entité pour ses missions ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques pour des pays dont les opérations sont menées par un autre membre du réseau, moyennant un suivi particulier des opérations concernées ;
- Reversement de subventions de bailleurs de fonds reversées à ACF International pour la réalisation de contrats ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques effectuées par les membres du réseau pour les missions sociales ACF France ;
- Donations d'ACF France à une autre entité du réseau afin de l'aider dans le développement de ses missions sociales. Celles-ci sont rapportées au résultat au fur et à mesure des dépenses effectuées.

La décomposition des « Créances sur le réseau international ACF » est la suivante :

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Créances sur ACF Etats-Unis	8 719 323	8 567 076	13 083 886
Créances sur ACF Royaume-Uni	295 314	189 850	393 248
Créances sur ACF Espagne	3 086 710	7 131 943	6 116 551
Créances sur ACF Canada	982 949	238 751	245 472
Créances sur ACF FHF Inde	60 000	60 000	60 070
Autres créances réseau	23 905	43 876	23 904
Total Créances sur le réseau ACF	**13 168 200**	**16 231 496**	**19 923 130**

Les créances sur réseau ACF diminuent de 3,1 M€ en 2020 du fait essentiellement de la baisse de la créance ACF Espagne (- 4M€) compensée partiellement par l'augmentation des créances sur autres sièges ACFIN.

La créance ACF États-Unis se rapporte :

- Aux flux relatifs aux échanges de pays avec ACF États-Unis à savoir le solde de la convention de successeur signée avec ACF États-Unis suite au transfert du Nigéria qui inclue :
  - Les frais administratifs reversés (*Overheads*) pour l'ensemble des pays transférés pour un total de 3 158 K€ (3 868 K€ en 2019). A noter que 1,9M se rapportent aux frais administratifs et fonds propres (Z1) des années 2018 et 2019. Ces montants font l'objet d'un plan de remboursement signé en 2020 avec ACF États-Unis.
  - Les sommes liées à l'échange d'actifs et passifs entre ACF France et ACF États-Unis.

- Aux flux relatifs aux transactions courantes entre ACF France et ACF États-Unis à savoir :
  - Différence entre les sommes reversées par ACF France pour l'exécution des contrats bailleurs signés par ACF France et les dépenses effectivement engagées par ACF États-Unis à fin 2020 pour un montant total de 1 150 K€ (260K€ en 2019 soit une augmentation de + 0,8M€).
  - Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses.

La créance sur ACF Espagne (ACF-ES) se rapporte notamment :

- au reversement par ACF Espagne de subventions pour couvrir l'exécution de contrats pour un montant total de 2 016 K€ (5 694 K€ en 2019) et notamment les programmes mis en place dans le cadre du contrat signé entre ACF France et le bailleur SIDA notamment pour le Soudan (622K€) et la Colombie (367K€).
- aux refacturations d'achats et de mise à disposition de personnel à hauteur de 1 070 K€ (1 423 K€ en 2019).

Note 4 : Dépréciations actif

Le tableau de synthèse des dépréciations se présente de la façon suivante

(en €)	Total au 31.12.2019	Total au 01.01.2020	Dotations	Reprises		Total au
				Provisions utilisées	Provisions non utilisées	31.12.2020
	Selon CRC 1999-01	Selon ANC 2018 - 06				
Dépôt et Cautionnements	12 754	12 754			12 754	-
Prêt			1 000 000			1 000 000
Stocks	13 971	13 971		13 971		-
Donations et legs destinés à être cédés	-	6 165	19 466			25 631
Créances bailleurs de fonds	181 654	181 654	370 178	21 207		530 625
TOTAL PROV° POUR DEPRECIATION	**208 378**	**214 543**	**1 389 644**	**35 178**	**12 754**	**1 556 255**
Dont dotations et reprises - *d'exploitation*	195 625	201 789	389 644	35 178	-	556 255
-financières	12 754	12 754	1 000 000	-	12 754	1 000 000
- exceptionnelles						

La dotation de 1M€ se rapporte à la dépréciation du prêt ACF Italie.

Note 5 : Valeurs mobilières de placement

Le poste "Valeurs mobilières de placement" est composé de SICAV monétaires liquides et d'un contrat de capitalisation dont l'échéance correspond au portefeuille détenu en France. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition et valorisé suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Évolution des valeurs mobilières de placement au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Valeurs mobilières de placement	4 317 337	4 314 272	6 314 272
	4 317 337	**4 314 272**	**6 314 272**

Au 31.12.2020, ce poste se décompose de la manière suivante :

- Placements à moyen terme (4 et 5 ans) : 4 M€
- SICAV monétaires en euros : 0,3 M€

Note 6 : Disponibilités

Les disponibilités sont distinguées en deux postes :

- Disponibilités « missions »
- Disponibilités « siège »

La décomposition des disponibilités au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Comptes bancaires	13 450 573	14 704 027	11 835 740
Caisses	868 061	911 520	719 157
Disponibilités "missions"	**14 318 634**	**15 615 547**	**12 554 897**
Comptes bancaires	20 430 802	38 449 115	37 103 735
Caisses	181 831	159 407	145 976
Disponiblités "siège"	**20 612 633**	**38 608 522**	**37 249 712**

Les disponibilités « missions » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses au 31.12.2020, détenus sur les missions. Elles passent de 15 616 K€ en 2019 à 14 319K€ en 2020 soit une diminution de 0,9M€ expliquée par un contrôle accru sur les niveaux de trésorerie détenus localement qui sont maintenus à un niveau minimal et ce malgré un contexte de forte croissance de l'activité opérationnelle.

Les disponibilités « siège » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses détenues par le siège au 31.12.2020.

La diminution des disponibilités siège s'explique :

- Tout d'abord par l'impact de la crise COVID-19 sur notre collecte (annulation des courses et challenges contre la faim),
- Puis en raison de la part croissante du bailleur américain qui à ce jour nous paie en remboursement (des échanges sont en cours pour passer en paiement en avance en 2021)
- Et enfin par l'impact de la mise en place de notre nouvelle méthodologie de coûts partagés, liée au déploiement des fiches de temps, ayant entraîné, dans les premiers mois suivant sa mise en œuvre, des retards dans l'envoi des rapports et donc le paiement par les bailleurs.

Les disponibilités en devises fortes détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel au 31.12.2020.

Les disponibilités en devises locales détenues à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel ou au taux local (TMP) dans les cas où le taux officiel était décorrélé des taux pratiqués localement.

Note 7 Ecart de conversion actif

Au 1er janvier 2020, suite à l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06, les créances bailleurs intégrées dans les comptes ont fait l'objet d'une réévaluation. Les pertes latentes de change ont été constatées en écart de conversion actif.

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Ecart de conversion Actif	2 281 697	3 430 150	15 395 222

L'augmentation des écarts de conversion actifs se rapporte à la réévaluation des créances bailleurs. Les impacts cumulés de la hausse significative du volume des créances suite à la mise en place du Nouveau Règlement Comptable, ainsi que de la dévaluation du dollar en fin d'année ont entrainé la dévaluation des créances à hauteur de 14M€ à fin 2020 générant un écart de conversion actif du même montant et une provision pour risque et charges de 7,7M€ compte tenu de la couverture naturelle partielle des créances et des dépenses futures en devises (cf. Note 10).

Note 8 : Fonds propres

ACF dispose de deux types de réserves :

- Les Fonds Associatifs dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation en cas de difficulté soudaine de financement ;
- Le Fond de Réserve pour Projet Associatif destiné à financer des projets opérationnels ou des programmes de recherche appliquée et à soutenir le développement du réseau ACF International ou l'évolution des systèmes d'information.

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 a décidé d'affecter le résultat déficitaire 2019 de 4 530 502 € de la façon suivante :

(en euros)	Au 31.12.2019 (avant affectation du résultat 2019)	AU 01.01.2020	Affectation du résultat 2019				Résultat 2020	Au 31.12.2020 (avant affectation du résultat 2020)	Dont Générosité du Public
		Selon ANC 2018 - 06	Augmentation	Dont Générosité du Public	Diminution	Dont Générosité du Public			
Fonds propres sans droit de reprise	28 263 015	28 263 015	-		3 670 510			24 592 505	10 244 609
Fonds propres	**28 263 015**	**28 263 015**			**3 670 510**			**24 592 505**	
Réserves pour projet associatif	**15 210 156**	**15 210 157**	**3 313 045**		**4 173 036**	**3 449 136**		**14 350 166**	**9 114 127**
Recherche appliquée	1 137 301	1 137 301	108 043		108 043	108 043		1 137 301	1 029 258
Programmes opérationnels	8 865 748	8 865 748	2 481 102		2 481 102	2 481 102		8 865 748	6 384 646
Développement international	2 560 215	2 560 215	-		859 991	859 991		1 700 224	1 700 223
Système d'Information	2 646 893	2 646 893	723 900		723 900			2 646 893	
								-	
Report à Nouveau		- **1 148 453**						- **1 148 453**	
Déficit de l'exercice	- **4 530 502**	- **4 530 502**			- **4 530 502**		- **5 801 335**	- **5 801 335**	
TOTAL FONDS PROPRES	**38 942 669**	**37 794 217**	**3 313 045**	-	**3 313 045**	**3 449 136**	- **5 801 335**	**31 992 883**	**19 358 736**

Suite à la mise en place du Règlement ANC n°2018 -06, une provision pour perte latente sur créances bailleurs a été comptabilisée via le report à nouveau à hauteur de 1,1M€.

Note 9 : Fonds dédiés et Fonds reportés

9.1 Fonds reportés

La variation des fonds reportés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Fonds reportés	-	2 405 638	1 864 080	2 502 335	1 767 382

Depuis le 1er Janvier 2020, les fonds reportés relatifs à la comptabilisation des legs et libéralités sont enregistrés au bilan d'ACF.

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou réalisation du bien reçu par legs ou donation. Ils sont estimés sur des informations portées à la connaissance d'ACF au moment de l'entrée au bilan du bien donné ou légué.
Les fonds reportés peuvent ensuite être ajustés, sur la base d'une nouvelle décision de gestion du Conseil d'Administration, en fonction des écarts constatés entre les décisions de gestion prises lors de la première comptabilisation au bilan et les revalorisations des actifs et passifs sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.
Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la cession du bien, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

9.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-06 modifié.

Les ressources affectées non utilisées en fin d'exercice sont compensées par une charge de même montant dans le Compte d'Emplois des Ressources (poste « Ressources restant à utiliser ») et dans le Compte de Résultat (poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées »). Ces ressources non utilisées sont alors inscrites au passif du bilan en « fonds dédiés ».

L'utilisation -durant l'exercice suivant- d'une partie de ces fonds génère un produit dans le Compte d'Emplois des Ressources (poste « Report de ressources non encore utilisées ») et dans le Compte de Résultat (poste « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») pour le montant effectivement consommé au cours de l'exercice et donne lieu pour la même valeur à une diminution du poste « fonds dédiés » au passif du bilan.

Les fonds dédiés proviennent uniquement de la Générosité du Public.

Affectation des Fonds dédiés

Au cours de l'année 2020, le poste des fonds dédiés a évolué par de nouvelles affectations, d'une part, et par l'utilisation des fonds existants, d'autre part. Les nouvelles affectations proviennent de plusieurs origines :

- L'intégralité des dons affectés selon la décision des donateurs, par pays ou thématique (Eau et Assainissement, Logistique et COVID),
- Les partenariats privés affectés, par pays, ou thématique (Eau et Assainissement, Logistique et COVID),

(en euros)	01/01/2020	Augmentation	Utilisation		Transferts	31/12/2020	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs			
		Collecte	Dépenses	Dépenses		Montant total	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années
FONDS DEDIES FRANCE							
Fonds dédiés AFGHANISTAN	273 878	0	0	222 592		51 287	
Fonds dédiés BANGLADESH	20 416	6 277	0	0		26 693	
Fonds dédiés BURKINA FASO	24 839	25 240	0	0		50 079	50 079
Fonds dédiés BIRMANIE	89 764	0	0	0		89 764	89 764
Fonds dédiés RCA	675 252	73 836	0	398 172		350 916	0
Fonds dédiés CÔTE D'IVOIRE	53 205	194 119	99 297	31 572		116 456	0
Fonds dédiés CORNE DE L'AFRIQUE	196 712	84	0	0		196 796	196 796
Fonds dédiés DJIBOUTI	92 731	0	0	0	-53 500	39 231	39 231
Fonds dédiés ETHIOPIE	689 756	50	0	460 008	-229 798	0	0
Fonds dédiés HAITI	40 109	200	0	0	-40 309	0	0
Fonds dédiés INDONESIE	4 707	0	0	4 707		0	0
Fonds dédiés INDE	18 607	25 650	25 000	0		19 257	19 257
Fonds dédiés IRAK	192 496	10	0	110 260		82 246	0
Fonds dédiés CAMEROUN	292 401	129 827	0	256 611		165 616	0
Fonds dédiés LIBERIA	2 346	11 295	0	0		13 641	13 641
Fonds dédiés MADAGASCAR	229 105	321 650	186 005	151 759		212 991	0
Fonds dédiés MONGOLIE	6 133	0	0	0		6 133	6 133
Fonds dédiés NEPAL	708 820	0	0	384 853		323 967	0
Fonds dédiés AFRIQUE DE L'OUEST	4 873	210 633	30 187	0		185 319	0
Fonds dédiés POPULATIONS OUBLIES PARIS	56 418	0	0	0		56 418	56 418
Fonds dédiés CRISE SAHEL	39 440	66 167	0	0		105 607	105 607
Fonds dédiés SIERRA LEONE	179 389	0	0	29 231		150 158	0
Fonds dédiés SOMALIE	65 546	0	0	0		65 546	65 546
Fonds dédiés TCHAD	829 256	9 452	0	151 297		687 411	0
Fonds dédiés YEMEN	1 114 365	10 682	74 049	764 605	53 500	339 893	0
Fonds dédiés ZIMBABWE	505	0	0	505		0	0
Fonds dédiés CRISE SYRIENNE	11 536	0	0	11 536		0	0
Fonds dédiés VANUATU	-	0	0	0		0	0
Fonds dédiés JORDANIE	267 069	3 100	46	202 671		67 451	0
Fonds dédiés PROGRAMMES D'URGENCE	423 149	315 996	71 538	227 230		440 378	0
Fonds dédiés REGION DU LAC TCHAD	175	0	0	175		0	0
Fonds dédiés UKRAINE	200	0	0	0		200	200
Fonds dédiés CONGO	316 666	161 938	7 423	239 849		231 331	0
Fonds dédiés PAKISTAN	609 794	0	0	562 174		47 620	0
Fonds dédiés MALAWI	10	0	0	0		10	10
Fonds dédiés MOZAMBIQUE	2 928	0	0	0		2 928	2 928
Fonds dédiés AFRIQUE AUSTRALE	1 200	0	0	0		1 200	1 200
Fonds dédiés NIGERIA	37 338	0	0	0		37 338	37 338
Fonds dédiés COVID	-	187 918	115 954	0		71 964	0
Fonds dédiés Logistique	-	36 300	0	0		36 300	0
Fonds dédiés projet WASH	-	170 231	0	0		170 231	0
Fonds dédiés Mission France	-	489 019	350 003	0		139 016	0
TOTAL FONDS DEDIES FRANCE	**7 571 134**	**2 449 674**	**959 501**	**4 209 809**	**-270 107**	**4 581 393**	**684 147**
FONDS DEDIES ACF ESPAGNE							
Fonds dédiés GUATEMALA	145	0	0	0		145	145
Fonds dédiés MALI /mission	1 409	1 550	0	0		2 959	2 959
Fonds dédiés NIGER /mission	75 000	1 000	0	75 000		1 000	1 000
Fonds dédiés PALESTINE	45	0	0	0		45	45
Fonds dédiés PHILIPPINES	750	40	0	0		790	790
Fonds dédiés SENEGAL	227 843	28 869	0	0		256 712	256 712
Fonds dédiés SYRIE	1 980	550	0	0		2 530	2 530
Fonds dédiés COLOMBIE	845	0	0	0		845	845
Fonds dédiés Mauritanie	120	0	0	0		120	120
Fonds dédiés Liban	0	92 666	0	0		92 666	
TOTAL FONDS DEDIES ESPAGNE	**308 136**	**124 675**	**0**	**75 000**	**0**	**357 812**	**265 145**
FONDS DEDIES ACF ETATS-UNIS							
Fonds dédiés OUGANDA	1 345	0	0	0		1 345	1 345
Fonds dédiés SUD SOUDAN	20 894	1 000	0	0		21 894	21 894
Fonds dédiés ETHIOPIE	0	0	0	0	229 798	229 798	0
Fonds dédiés HAITI	0	0	0	0	40 309	40 309	0
TOTAL FONDS DEDIES ETATS-UNIS	**22 239**	**1 080**	**0**	**0**	**270 107**	**293 426**	**23 239**
TOTAL FONDS DEDIES	**7 901 509**	**2 575 430**	**959 501**	**4 284 809**	**0**	**5 232 630**	**972 531**

Note 10 : Provisions pour risques et charges

La variation des « Provisions pour risques et charges » depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en €)	Total au 31.12.2019	Total au 01.01.2020	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2020
				Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
	Selon CRC 1999-01	Selon ANC 2018 - 06				
Risques généraux liés à l'activité	**9 586 242**	**9 586 242**	**6 035 311**	**385 468**	**4 839 969**	**10 396 120**
Provision pour risques et charges	6 819 020	6 819 020	2 383 366	385 468	2 624 397	6 192 524
dont risques inélligibles	*3 139 768*	*3 139 768*	*1 807 715*	*272 089*	*1 112 686*	*3 562 709*
Provisions pour risques divers	2 767 223	2 767 223	3 651 945		2 215 572	4 203 596
						-
Risque de change	**2 264 824**	**3 413 277**	**7 785 417**	**3 413 277**	-	**7 785 417**
	2 264 824	3 413 277	7 785 417	3 413 277		7 785 417
Total Prov° Risques et charges	**11 851 066**	**12 999 519**	**13 820 728**	**3 798 745**	**4 839 969**	**18 181 536**
Dont dotations et reprises - *d'exploitation*			13 820 728	3 798 745	4 839 969	
- *financières*					-	0
- *exceptionnelles*						

- **Provisions pour risques généraux liés à l'activité**

Les provisions pour « risques généraux liés à l'activité » concernent des litiges ou évènements liés à l'activité d'ACF au cours de l'année d'exercice (dotation) ou d'exercices antérieurs (report) et susceptibles de générer des charges au cours des exercices ultérieurs. La comptabilisation des provisions permet d'anticiper le règlement financier des risques identifiés et d'imputer ce règlement au résultat de l'exercice au cours duquel le risque a été généré. Les reprises de provisions neutralisent ensuite la charge ultérieure lorsque la provision est « utilisée », ou génèrent un résultat « exceptionnel » lorsque le risque n'est finalement pas avéré (provision non utilisée).

La provision pour risques et charges sur activité se rapporte à l'ensemble des risques liés à l'activité d'ACF. La dotation 2020 s'élève à 2 384 K€ et se compose essentiellement de :

- Risques suite à des audits bailleurs : + 1, 8M€
  Dont :
  Dotation sur Audit Bangladesh : + 0,5 M€
  Dotation sur Audit Birmanie : + 0,2M€

- Risques fiscaux : + 0,2 M€ essentiellement en République Centrafricaine (+0,2M€) sur des frais de douanes dus sur des achats de véhicules.

- Autres risques + 0,2 M€ essentiellement en République Démocratique du Congo.

La provision pour risques divers se rapporte essentiellement à la provision « NICRA » qui s'élève à 3,6M€. La reprise sur provision NICRA a été comptabilisée suite aux *close-out* réalisés en 2020 sur les contrats des années 2017 à 2019.

Le NICRA est le taux utilisé pour la valorisation des coûts de structure chargés sur les contrats signés avec le gouvernement américain. A la signature du contrat, le dernier taux validé est utilisé puis ce taux est actualisé chaque année sur la base du ratio frais de structure / volume d'activité de l'association. Actuellement il y a un délai de 2 ans entre la signature d'un contrat et la validation définitive du taux par le gouvernement américain.

La provision comptabilisée en 2020 couvre donc le montant que devra rembourser ACF France à USAID dans le cas où le NICRA contractuel serait supérieur au NICRA validé par USAID sur la base des données 2020.

- **Provisions pour risques de change**

Suite à la mise en place du règlement ANC 2018 – 06, les écarts de change rattachés aux créances ont été réévalués au 01.01.2020. Les écarts de change actif ont fait l'objet de la constatation d'une provision pour perte latente de change comptabilisée en report à nouveau à hauteur de 1,1M€.

A la fin de l'année 2020, les créances et dettes ont été réévaluées au taux de clôture. En particulier la réévaluation des créances bailleurs a généré un écart de conversion actif de 14 379 K€ à fin décembre 2020, qui a été provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes à hauteur de 7 170K€ (1 606 K€ en 2019) . Cette provision est évaluée au regard des caractéristiques opérationnelles et financières des conventions de financement, et en particulier de la prise en compte des dépenses futures à engager en devises au regard des montants restant à encaisser.

Note 11 : Dettes

11.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs se détaillent de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019
Dettes fournisseurs	4 911 016	3 861 680
Factures non parvenues	11 531 895	4 994 363
Autres charges à payer	-	-
Total Dettes fournisseurs & comptes rattachés	**16 442 911**	**8 856 043**

Ce poste comprend les dettes sur achats liées à l'activité courante de l'Association (les missions sociales, la collecte de fonds et le fonctionnement du siège), les dettes sur immobilisation et les charges à payer sur factures non parvenues siège et missions.
Au 31.12.2020, les factures non parvenues missions représentent un montant de 11,2 M€ (5M€ en 2019). En effet, les factures non parvenues sur dépenses partenaires représentent 8,1M€ contre 2,1M€ en 2019, soit une augmentation de 5,9M€. Les Factures Non Parvenues sont comptabilisées en fin d'année lorsque ACF ne dispose par des rapports financiers validés des partenaires.
La variation enregistrée en 2020 se rapporte majoritairement au Cameroun (+3,2M€) et au contrat *Résiliant* pour lequel le reporting des dépenses partenaires est fait en fin de contrat avec un délai de 6 mois. Le contrat s'est achevé en Décembre 2020.
A noter également l'augmentation des Factures Non Parvenues du Burkina Faso (+1,9M€).

11.2 Dettes rattachées à des legs ou donations

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Dettes reçues par legs	-	643 607	333 608

Depuis le 1er Janvier 2020, les dettes rattachées à des legs ou donations sont comptabilisées au bilan d'ACF.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :
- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur qu'ACF s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

11.3 Dettes fiscales et sociales

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019
Personnel et comptes rattachés	270 146	282 511
Provision congés payés et CET	2 933 199	1 795 186
Organismes sociaux et fiscaux	4 346 170	4 813 294
Total Dettes fiscales & sociales	**7 549 515**	**6 890 991**

L'augmentation des Dettes Fiscales et Sociales (+0,6 M€) est essentiellement due à l'augmentation des provisions sur congés payés (+1,1M€). En 2020, les congés restants dus pour les salariés employés sur les missions s'élèvent à 1,1M€.

11.4 Autres dettes

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer	651 540,00	977 043,33
En cours missions (SWAPS)	648 551,18	1 384 106,77
Autres	175 479,46	245 927,16
Total autres créances	**1 475 571**	**2 607 077**

11.5 Dettes sur réseau ACF International

(en euros)	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Dettes sur ACF Etats-Unis	9 687 594	13 103 849	5 941 719
Dettes sur ACF Royaume-Uni	871 571	371 670	603 493
Dettes sur ACF Espagne	1 998 078	1 425 019	797 780
Dettes sur ACF Canada	881 604	275 313	119 656
Dettes sur ACF FHF Inde	0	144	-
Total Dettes sur le réseau ACF	**13 438 847**	**15 175 995**	**7 462 648**

Les dettes sur le réseau ACF (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne et Canada) sont constituées de :

- La participation aux frais de fonctionnement, et aux frais administratifs dans les cadres des échanges pays
- La refacturation croisée au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'ACF pour ses missions.

La diminution des dettes réseau (- 1,8 M€) s'explique essentiellement par l'évolution de la dette d'ACF France envers ACF États-Unis (- 3,4 M€) partiellement compensée par la hausse des dettes envers les autres membres du réseau.

Les dettes envers ACF Etats-Unis comprennent :

- Les flux relatifs aux échanges de pays avec ACF États-Unis à savoir le solde de la convention de successeur signée avec ACF États-Unis suite au transfert de l'ensemble des pays et les frais administratifs reversés (*Overheads*) pour l'ensemble des pays transférés pour un total de 2 273 K€ (5 778 K€ en 2019 soit une baisse de 3,5 M€).
- Les flux rattachés aux transferts d'actifs et passifs dans le cadre de l'échange des pays Éthiopie, Nigéria et Pakistan à hauteur de 759K€.
- Les flux rattachés aux refacturations sur salaires et achats logistiques pour un montant total de 4 982K€.

11.6 Echéances des dettes

(en euros)	Total au 31.12.2020	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Dettes fournissseurs & comptes rattachés	16 442 911	16 442 911	
Dettes sur legs et donations	333 608	100 852	232 755
Dettes fiscales & sociales	7 549 516	7 549 516	
Autres dettes	1 475 571	1 475 571	
Dettes sur réseau international ACF	13 438 847	7 392 691	6 046 156
Total	**39 240 452**	**32 961 541**	**6 278 911**

Les dettes à plus d'un an envers le réseau ACF IN se rapporte à la dette envers ACF États-Unis. Les créances et dettes ouvertes avec ACF États-Unis et relatives à 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un échéancier de paiement signé en Juillet 2020. Le solde résiduel des créances et dettes à plus d'un an a été soldé en Février 2021.

Note 12 : Produits constatés d'avance

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Produits Constatés d'Avance	-	233 472 847	233 746 878
Créances Bailleurs	**-**	**233 472 847**	**233 746 878**

Depuis le 1er Janvier 2020, les contrats de financement institutionnel qualifiables de « subventions » ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive, sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créance pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date signature du contrat.
Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuels, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement. En présence de jalons prescriptifs, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés conformément à ces jalons et la part non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés.
La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des jalons futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance".

Traitement des opérations inscrites en engagement hors bilan au 31.12.2019

Au 1er Janvier 2020, les sommes inscrites en Engagement Hors Bilan au 31.12.2019 ont été comptabilisées au bilan en produits constatés d'avance. Les contreparties ont été comptabilisées en report à nouveau s'agissant d'un changement de méthode comptable.

Note 13 : Ecarts de conversion passif

Au 1er janvier 2020, suite à l'application du nouveau règlement ANC n° 2018-06, les créances bailleurs intégrées dans les comptes ont fait l'objet d'une réévaluation. Les gains latents de change ont été constatés en écarts de conversion passifs.

(en euros)	31.12.2019 Selon CRC 1999-01	01.01.2020 Selon ANC 2018 - 06	31.12.2020
Ecart de conversion Passif	2 597 729	5 522 393	4 675 485

Note 14 : Engagements Hors Bilan

Engagements donnés :

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés d'ACF ainsi que du *turnover* élevé, l'impact des provisions pour retraite est considéré comme négligeable et n'a pas été calculé.

ACF France a signé le bail pour les locaux de son siège à Clichy en octobre 2013. L'engagement restant au 31.12.2020 donné jusqu'en février 2023 pour le paiement des loyers et des charges locatives s'élève à 1 862 K€ (2 721K€ en 2019).

Engagements reçus :

Promesse de don ACF Italie à hauteur de 1M€.

Note 15 : Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature dont a bénéficié l'association au cours de l'exercice sont valorisées et comptabilisées dans les comptes si les deux conditions suivantes sont remplies :
- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires relatives aux programmes terrain portent essentiellement sur la fourniture de denrées alimentaires et concernent principalement six pays pour un peu moins de 6M€.

La valorisation a été établie exclusivement sur les produits livrés en 2020 pour lesquels une preuve de livraison existe sous la forme d'un bon de livraison daté et pour lesquels une valorisation vérifiable est disponible, sous la forme suivante :

- Le prix est fourni par le donateur
- Le prix est établi sur la base d'un dossier d'achat ACF portant sur les mêmes produits et pour la même période que celle à laquelle les dons ont été reçus. Ce dossier d'achat peut avoir été établi par la mission sur le terrain ou par le service achat du siège, sur la base des procédures d'achat en vigueur acceptées par les bailleurs de fonds
- Le prix est établi sur la base d'une cotation locale ou internationale si le produit n'est pas disponible dans le pays.

Lorsque les deux conditions (preuve de livraison et valorisation vérifiable) sont réunies, les dons en nature sont valorisés. Lorsque l'une des conditions n'est pas remplie, les dons ne sont pas valorisés.

Les contributions volontaires liées aux opérations du siège représentent 13.2% du total des contributions soit 887 K€.

Ces dons sont valorisés sur la base d'un document justifiant du prix de revient de la prestation ou de la valeur de marché du don en nature.

Le détail par Pays (pour le terrain) et par Service (pour le siège) de ces deux types de contribution est le suivant :

(En euros)	2020	2019
Contribution Volontaire en Nature pour le terrain	**5 845 937**	**7 265 191**
Afghanistan	384 975	389 109
Bangladesh	2 827 003	4 552 480
Birmanie	338 458	192 658
République Démocratique du Congo	261 871	517 633
République Centrafriquaine	459 857	-
Côte d'Ivoire	6 928	-
Cameroun	7 980	49 777
Libéria	-	59 977
Madagascar	-	115 274
Nigéria	1 387 308	1 184 893
Tchad	85 567	203 390
Zimbabwe	85 991	-
Contribution Volontaire en Nature pour le siège	**887 781**	**871 103**
Direction Marketing	-	821
Service Jeunesse	5 809	7 711
Direction du partenariat	880 512	860 297
Service Délégation	1 460	2 275
Total Contributions en nature	**6 733 718**	**8 136 294**

Note 16 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel

- **Effectifs, moyenne d'âge et ancienneté**

La variation des effectifs et la ventilation par catégorie sont les suivantes :

Effectif moyen	2020	2019
Salariés en France au siège	308	287
Salariés expatriés sur les missions d'ACF France	251	263
Salariés nationaux sur les missions d'ACF France	4409	4447

hors contrats en alternance, stagiaires et bénévoles

La moyenne d'âge et l'ancienneté de l'effectif salarié en France ou des expatriés sont les suivantes :

Moyenne d'âge au 31 décembre	2020	2019
Salariés en France au siège	36,5	36,2
Salariés expatriés sur les missions	39,0	38,8

Ancienneté au 31 décembre	2020	2019
Salariés en France au siège	3,9	3,7
Salariés expatriés sur les missions	2,2	2,2

- **Rémunérations au siège**

La moyenne mensuelle des salaires bruts au siège (13e mois inclus) au 31 décembre est la suivante :

Salaires bruts moyens au siège (13eme mois inclus) au 31 décembre de l'année	2020	2019
10 plus hauts salaires	6 403 €	6 360 €
10 plus bas salaires	2 656 €	2 545 €
Salaire le plus élevé	8 126 €	7 721 €
Salaire le moins élevé	2 365 €	2 337 €
Salaire moyen	3 748 €	3 634 €

hors contrat en alternance

	2020	2019
Rémunérations annuelles brutes des trois plus hauts cadres dirigeants	265 482 €	269 082 €

* inclus les indemnités compensatrices de congés payés et compte épargne temps

Les salariés ne perçoivent aucune rémunération accessoire de type intéressement et/ou participation et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Les membres du Comité de Direction bénéficient des plus hautes rémunérations de l'Association. Par ailleurs, le Président et les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de l'Association mais ont droit au remboursement de leurs frais de représentation selon les procédures en vigueur.

Le montant des frais professionnels remboursés par l'Association aux membres du Comité de Direction au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 K€ (19 K€ en 2019). Le montant des frais remboursés par l'Association aux Administrateurs pour le même exercice s'élève à 1 K€ (9 K€ en 2019). La diminution des frais sur 2020 s'explique par le contexte de crise sanitaire ayant limité les déplacements.

Note 17 : Honoraires du Commissaire aux Comptes

Des honoraires ont été versés au Commissaire aux Comptes en 2020 dans le cadre de sa mission d'audit légal. Il n'y a pas eu d'audit de contrats de programmes terrain (à la charge des bailleurs institutionnels) cette année. Les montants des honoraires sont les suivants :

- Honoraires concernant l'audit légal : 115 K€ HT.

Note 18 : Proposition d'affectation du résultat 2020

(en euros)	Au 31.12.2020 (avant affectation du résultat 2020)	Affectation du résultat 2020		Au 31.12.2020 (après affectation du résultat 2020)
		Diminution des fonds propres	Transfert des fonds associatifs aux Réserves	
Fonds associatifs	**24 592 505**	**2 424 236**	**-2 168 269**	**20 000 000**
Dont GP	*10 244 609*	*1 736 467*		*8 508 142*
Réserves pour projet associatif dont :	**14 350 165**	**4 525 552**	**2 168 269**	**11 992 882**
- Recherche Appliquée	*1 137 301*	*64 537*	*0*	*1 072 764*
Dont GP	*1 029 258*	*64 537*	*0*	*964 721*
- Programmes opérationnels	*8 865 748*	*2 757 926*	*1 475 296*	*7 583 118*
Dont GP	*6 384 646*	*2 757 926*	*0*	*3 626 720*
- Développement international	*1 700 223*	*979 324*	*103 101*	*824 000*
Dont GP	*1 700 223*	*979 324*	*0*	*720 899*
- Développement du Système d'Informations	*2 646 893*	*723 765*	*589 872*	*2 513 000*
Report à Nouveau	**-1 148 453**			*0*
TOTAL	**37 794 217**			**31 992 882**
Résultat de l'exercice	**-5 801 335**			**0**
TOTAL FONDS PROPRES	**31 992 882**			**31 992 882**

GP : Générosité du public

COMPTE DE RÉSULTATS PAR ORIGINE ET DESTINATION ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2020

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1ère PARTIE - GENERALITES

- Avec la mise en œuvre du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié, le rapport financier comprend :
    - Un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) qui synthétise l'ensemble des produits et charges de l'association
    - Un compte d'emploi annuel des ressources (CER) qui vient préciser l'utilisation de la générosité du public (laquelle inclut dorénavant les dons et legs des particuliers mais aussi le mécénat d'entreprise) que le CROD a isolé dans la colonne "Dont Générosité du Public" du tableau des emplois et ressources de l'année.

- Le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources ont été établis en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :
    - Pour le compte de résultat par origine et destination :
        - Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources (colonne 1) de l'exercice
        - L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ainsi que le suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours (colonne 2) conformément aux modalités exposées ci-dessous en 3e partie et validées par le Conseil d'Administration d'Action Contre la Faim
    - Pour le compte d'emplois des ressources : ces mêmes informations en ne prenant en compte que la générosité du public et en faisant un état du solde de générosité au passif de l'association

Par ailleurs, conformément à l'article 611-2 du règlement ANC n°2018-06, le CER 2019 est présenté séparément en 4e partie de l'annexe puisque le CER 2020 a été établi selon le règlement ANC n°2018-06 alors que le CER de l'exercice 2019 avait établi selon le règlement n°2018-12 afférent à l'établissement du CER des associations et fondations modifiant le règlement du CRC n°99-01.

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique de l'Association, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement. Les ventilations entre rubrique ont été validées par le Conseil d'Administration d'Action contre la Faim :

- La très grande majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques à partir de la comptabilité analytique. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés
- Néanmoins, certaines dépenses sont liées à des actions qui peuvent être rattachées à plusieurs rubriques de charges (ou d'emplois). Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques. Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :
    - Les frais de suivi, de gestion administrative et de recrutement des ressources humaines du siège sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège directement affectés à chaque type d'emplois ;
    - Les frais liés à la gestion comptable et au développement des procédures et outils financiers sont imputés pour moitié en support aux opérations et pour moitié en frais de fonctionnement
    - Les coûts des Directions Logistique, Ressources Humaines, Administrative et Financière et de la Communication et du Développement sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents des départements concernés et affectés à chaque type d'emplois
    - Les frais généraux du siège (loyers, fluides, entretien, gardiennage, ménage, photocopieurs, affranchissements...) sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège affectés à chaque type d'emplois.

Par ailleurs, la Course contre la Faim étant un événement pédagogique qui vise notamment à sensibiliser les jeunes aux questions de la faim dans le monde, les frais d'organisation sont imputés pour moitié dans les dépenses de sensibilisation du public et pour moitié en frais de recherche de fonds. Il en va de même pour les frais d'animation des délégations qui jouent un rôle à la fois de collecte de fonds et de sensibilisation au mandat d'ACF

2e PARTIE – LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020

Le CROD devra introduire un comparatif de l'année clôturée et de l'année précédente. Toutefois, en application de l'article 611-2 du règlement ANC n°2018-06, des dispositions transitoires prévoient de présenter le CROD de l'exercice 2020 selon les modèles prescrits par le règlement ANC n°2018-06 mais sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019. La comparaison des exercices interviendra à la clôture 2021 pour les exercices 2020 et 2021.

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2020	
		Dont générosité du Public
	TOTAL	
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**40 538 482**	**40 538 482**
1.1 - COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	9 450	9 450
1.2 - DONS, LEGS ET MECENATS	38 881 959	38 881 959
- Dons Manuels	*33 465 980*	*33 465 980*
- Legs, donations et assurances-vie	*2 574 238*	*2 574 238*
- Mécénat	*2 841 741*	*2 841 741*
1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 647 073	1 647 073
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**12 355 064**	
2.1 - COTISATIONS AVEC CONTREPARTIE	0	
2.2 - PARRAINAGE DES ENTRERISES	0	
2.3 - CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE	1 499 119	
2.4 - AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	10 855 945	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**237 931 114**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**8 673 893**	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**4 209 809**	**4 209 809**
TOTAL	**303 708 361**	**44 748 291**
	TOTAL	
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	**268 132 390**	**35 062 074**
1.1 - REALISEES EN FRANCE	3 509 299	
Actions réalisées par l'organisme	3 509 299	
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France	0	
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	264 623 091	
Actions réalisées par l'organisme	242 519 764	
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	22 103 327	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**13 714 804**	**13 236 358**
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 848 344	
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	866 460	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**10 855 663**	**0**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**15 190 910**	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	**0**	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**1 615 929**	**1 615 929**
TOTAL	**309 509 696**	**49 914 361**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-5 801 335**	**-5 166 070**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2020	
		Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**887 781**	**887 781**
- Bénévolat	*7 270*	
- Préstations en nature	*880 512*	
- Dons en nature	*0*	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**0**	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	**5 845 937**	
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL	**6 733 718**	**887 781**
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**5 845 937**	
- Réalisées en France	*0*	
- Réalisées à l'étranger	*5 845 937*	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	**880 512**	**880 512**
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**7 270**	**7 270**
TOTAL	**6 733 718**	**887 781**

A. Les charges

Les différentes rubriques de charges comprennent à la fois les charges externes (achats, honoraires, déplacements…) et les salaires des personnels affectés à ces rubriques.

A.1 – MISSIONS SOCIALES

Nos missions sociales sont définies dans les statuts de l'Association et explicitées dans son projet associatif. Elles ont pour but de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertises : nutrition et santé; sécurité alimentaire; eau assainissement et hygiène, santé mentale genre et protection; plaidoyer, gestion des risques et désastres; recherche.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales d'ACF en conformité avec son objet statutaire.

A.1.1 – Missions Sociales réalisées en France

- **Actions réalisées directement**

Les actions réalisées en France regroupent les frais liés à l'organisation des manifestations et opérations de sensibilisation du public ainsi que les dépenses de communication et de publicité si elles ne sont pas associées à des appels aux dons.
Suite à son ouverture en 2019, la Mission France a poursuivi son développement, accéléré par des réponses apportées à la crise COVID-19 en Ile-de-France, à Paris et à Marseille.

(en euros)	2020	2019
Mission France	**860 622**	**117 261**
Evénements de communication et manifestations	**909 612**	**1 171 174**
Communication et publicité	**194 198**	**507 175**
Frais d'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation	**1 544 868**	**1 600 965**
Total Missions sociales réalisées directement en France	**3 509 299**	**3 396 575**

- **Versements à d'autres organismes agissant en France**

Action Contre la Faim ne finance aucun organisme en France.

A.1.2 – Missions Sociales réalisées à l'étranger

- **Actions réalisées directement**

Les Missions Sociales réalisées directement à l'étranger se décomposent en quatre postes :

(en euros)	2020	2019
Dépenses opérationnelles	**225 151 320**	**201 891 702**
Autres projets opérationnels	**1 451 807**	**1 891 638**
Support aux opérations	**14 245 539**	**14 881 324**
Personnels expatriés sur missions aux autres sièges	**1 671 098**	**1 527 121**
Total Missions sociales réalisées directement à l'étranger	**242 519 764**	**220 191 786**

- **Dépenses Opérationnelles**

Le poste « Dépenses Opérationnelles » comprend les frais relatifs à la réalisation des programmes sur le terrain : ressources humaines présentes sur le terrain, moyens logistiques et achats de matériels et fournitures (nutrition, hydraulique, santé mentale et médicale et sécurité alimentaire).

(en euros)	2020	2019
Afghanistan	6 820 605	7 331 472
Bangladesh	32 110 792	32 980 431
Birmanie	4 353 189	4 250 014
Projet RESILAC *	4 642 489	3 901 167
Bureau régional Moyen-Orient	70 212	197 926
Burkina Faso	10 216 794	5 385 850
Cameroun	10 837 826	8 842 161
Centrafrique	11 569 081	10 182 854
Congo	19 385 966	13 281 031
Côte d'Ivoire	1 977 182	790 717
Ethiopie	3 398 607	1 422 097
Irak	9 019 908	9 627 155
Jordanie	8 644 149	9 562 852
Libéria	1 764 946	848 887
Lybie	384 450	
Madagascar	6 064 029	2 579 855
Mozambique	27 148	324 434
Népal	785 049	1 003 342
Nigeria	49 570 473	44 106 684
Pakistan	8 688 862	8 752 342
Sierra Leone	1 911 599	1 900 341
Tchad	10 489 612	8 969 973
Yemen	16 974 931	22 883 012
Zimbabwe	2 784 574	435 938
Missions fermées et charges diverses	2 658 848	2 331 165
Total Dépenses Opérationnelles	**225 151 320**	**201 891 702**

La hausse du volume opérationnel s'explique par l'aggravation des crises humanitaires au Burkina Faso, Madagascar, Zimbabwe et en République Démocratique du Congo ainsi que par des enveloppes de réponse de nos bailleurs institutionnels à la crise COVID-19 (Cameroun, Afghanistan, RD Congo et Yémen).

En parallèle à ces urgences, Action Contre la Faim a aussi finalisé des négociations de contrats de développement en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

En revanche, et malgré les fonds supplémentaires liés au COVID-19 parfois acquis, les missions Jordanie, Irak, Afghanistan, Bangladesh ainsi que le Yémen souffrent d'une baisse des financements disponibles sur ces crises.

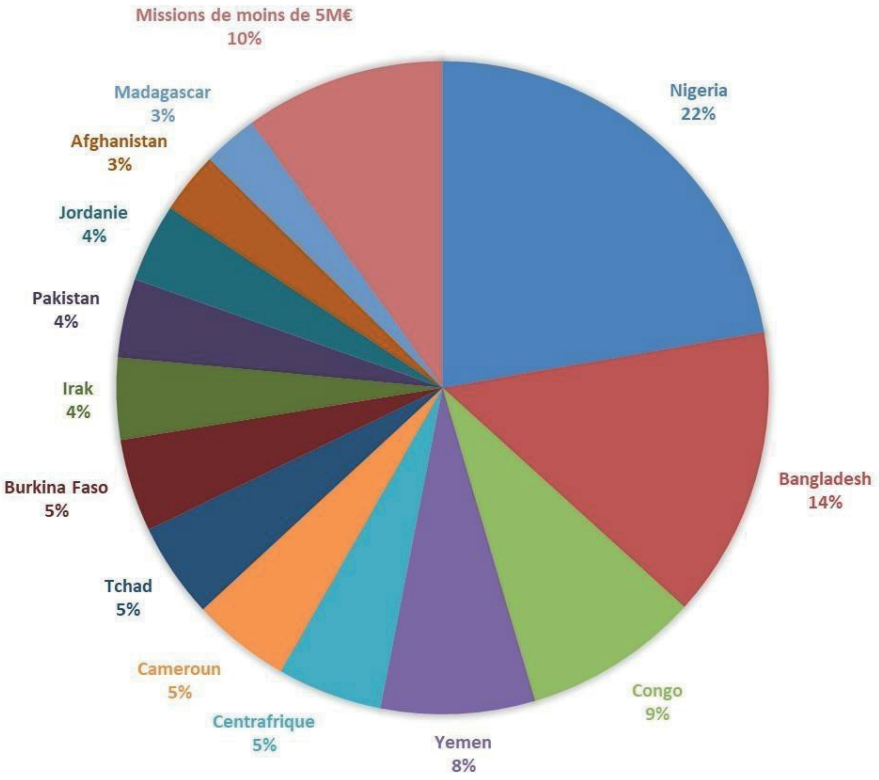

- **Autres projets opérationnels**

Ce poste concerne les projets non directement liés à un pays sur le terrain et financés majoritairement par des bailleurs institutionnels. Il s'agit majoritairement des activités de recherche scientifique et technique ou de plaidoyer qui ont pour objectif d'augmenter et de partager les connaissances à l'international et d'améliorer la qualité des pratiques mises en œuvre au sein des programmes de terrain.

Au 31/12/2020, le total des autres projets opérationnels s'élève à 1 452K€ (1 892K€ en 2019). Cette diminution s'explique en partie par le ralentissement de l'activité en 2020 du fait de la crise COVID-19 et la limitation des recrutements et déplacements.

- **Support aux opérations**

Ce poste regroupe les frais directs ou indirects du siège relatifs à la gestion et à l'appui des activités des missions sociales réalisées à l'étranger et notamment :

- Les coûts de suivi, de gestion, de recrutement et de formation des ressources humaines,
- Les coûts d'appui technique aux opérations et notamment l'expertise en nutrition, sécurité alimentaire et eau/assainissement,
- La coordination et le pilotage des programmes par les départements opérationnels,
- Les activités de plaidoyer et de mobilisation,
- La coordination logistique et la gestion des achats pour les missions,
- Les frais liés à la gestion administrative et comptable, le contrôle financier des missions et le contrôle interne

(en euros)	2020	2019
Gestion des Ressources Humaines	**3 243 643**	**3 465 289**
Appui technique aux opérations, recherche scientifique et plaidoyer	**2 910 597**	**3 166 569**
Coordination et pilotage des programmes	**6 035 909**	**6 159 716**
Coordination logistique	**866 554**	**1 060 806**
Gestion administrative et financière, contrôle et audit interne	**1 188 835**	**1 028 945**
Total Support aux Opérations	**14 245 539**	**14 881 324**

La décroissance des charges est liée à une limitation des recrutements et déplacements pendant la criseCOVID-19. La croissance de la direction financière s'explique, elle, par la création d'une équipe dédiée aux missions en cours d'année 2019, via une réorganisation interne du département pour être davantage en soutien aux missions qui, de fait, a une présence sur toute l'année 2020.

- **Personnels expatriés sur missions des autres sièges**

Ce poste comprend le coût des expatriés affectés sur des missions gérées par un autre siège du réseau international (le coût est pris en charge et est compensé par un produit affecté aux missions sociales).
Le montant est de 1 671K€ en 2020 (vs 1 572K€ en 2019)

- **Versements à un organisme central ou d'autres organismes**

Ce poste comprend les donations, les subventions et les accords financiers entre ACF France et le réseau international.

(en euros)	2020	2019
Soutien au Reseau International	**2 326 276**	**4 081 683**
Subventions pour le financement de programmes des autres sièges	**19 777 050**	**8 343 196**
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	**22 103 327**	**12 424 879**

Le soutien au réseau est en décroissance car le principe du partage des frais de gestion du fait de l'échange de Pays entre ACF France et ACF États-Unis se terminait en 2019.

La croissance de la gestion des subventions pour les autres sièges est essentiellement liée à la croissance du volume du bailleur suédois (cf. 3.3 Subventions) dont ACF France est l'interlocuteur mais dont les fonds sont ensuite transférés aux autres sièges opérationnels pour la mise en œuvre de leurs programmes (19 millions d'euros en 2020).

A.2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons notamment d'origine privée. Toutes les charges relatives à des campagnes de collecte de fonds engagées au cours d'un exercice sont rattachées à cet exercice.

A.2.1 – Frais d'appel à la générosité du public

(en euros)	2020	2019
Frais d'appel de dons	**6 965 864**	**7 403 410**
Frais de manifestations	**121 843**	**130 645**
Gestion des campagnes et de traitement des dons	**4 748 671**	**5 397 472**
Frais de recherche de mécénat	**1 011 966**	**1 284 997**
Frais d'appel à la générosité du public	**12 848 344**	**14 216 524**

Les trois premières catégories regroupent l'ensemble des frais relatifs aux appels de dons auprès du grand public : charges directes des opérations (marketing direct, legs, Course contre la Faim pour moitié), frais de suivi et de gestion des campagnes et coûts de traitement des dons.

Les frais de recherche de mécénat comprennent les dépenses effectuées en vue de récolter des fonds auprès des entreprises.

Les diminutions de charges sont liées à la diminution des envois de courriers mais aussi à la finalisation de la transition de notre prestataire d'enregistrement de la collecte.
Par ailleurs les frais liés à l'organisation des Challenges inter-entreprises ont été limités suite à leur annulation.

A.2.2 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Depuis 2017, Action Contre la Faim France centralise les coûts de l'unité s'occupant de la recherche de subventions et des relations avec les bailleurs institutionnels. Pour cela, Action Contre la Faim France est soutenue financièrement par l'ensemble du réseau.

Au 31/12/2020, les frais de recherche de subventions s'élèvent à 866 K€ (869K€ en 2019).

A.3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique regroupe les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège d'ACF, aux systèmes d'information ainsi que les charges financières et les charges exceptionnelles.

(en euros)	2020	2019
Coûts de structure et des services généraux du siège	**7 993 061**	**7 225 868**
Frais financiers	**2 855 885**	**1 906 741**
Charges exceptionnelles	**6 717**	**299 983**
Total Frais de Fonctionnement	**10 855 663**	**9 432 592**

La variation des coûts de structure et des services généraux est liée aux investissements dans les systèmes d'information.

L'augmentation des frais financiers (+1M€) est liée aux opérations de couvertures effectuées en 2020. Ces charges doivent être analysées au regard des produits constatés sur ces opérations qui s'élèvent à 2,3M€ (cf B.2.4)

A.4 – REPARTITION DES CHARGES PAR DESTINATION (colonne 1)

Ce graphique présente le montant de chaque rubrique d'emploi par rapport au total des emplois du Compte d'Emploi des Ressources (hors dotations aux provisions et reports en fonds dédiés de l'exercice).).

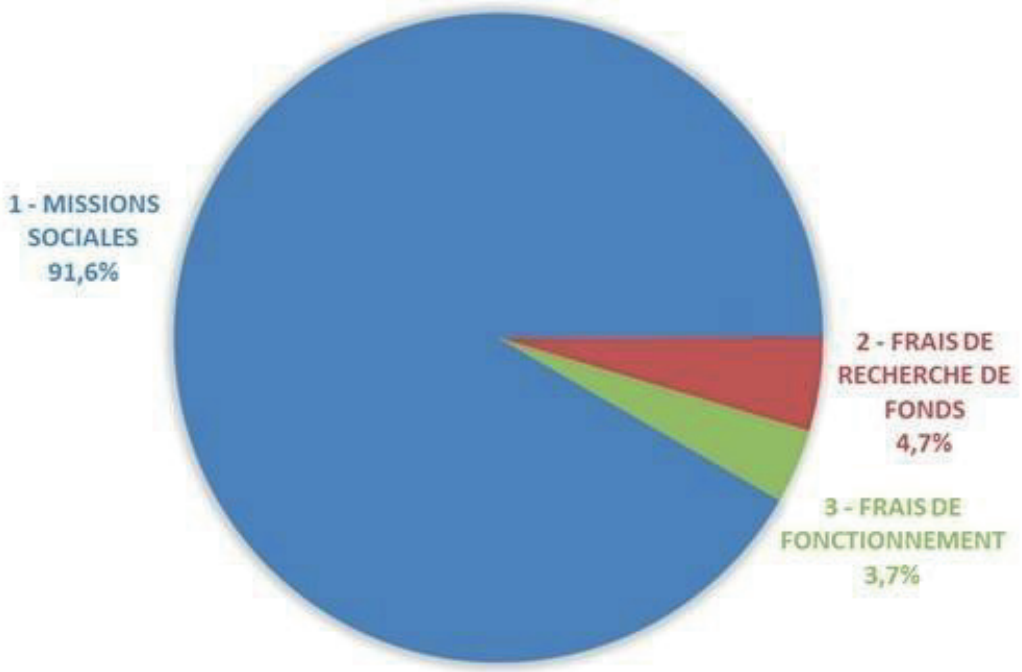

B - LES PRODUITS 2020

Le nouveau règlement ANC n°2018-06 a un impact sur la lecture par rubrique des produits de l'association car :

- Le mécénat d'entreprise passe de la rubrique 2019 ''Autres fonds privés'' à la rubrique ''Produits liés à la générosité du public''.
- Les contributions financières passent, elles, de la rubrique 2019 ''Autres fonds privés'' à la rubrique ''Produits non liés à la générosité du public''.

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou nous à des projets définis sont composés comme suit :

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	Affectés	Non Affectés	Total
Dons Manuels	569 441	32 896 540	33 465 980
Legs, donations et assurances-vie		2 574 238	2 574 238
Mécénat	1 558 653	1 283 088	2 841 741
Autres produits liés à la générosité du public	392 336	1 254 737	1 647 073
Générosité du public	**2 520 430**	**38 008 602**	**40 529 032**

B.1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ces produits correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises (Mécénat).

B.1.1 – Cotisation sans contrepartie.

Les cotisations correspondent aux frais d'adhésion à l'association. Elle représente 9 950 euros en 2020.

B.1.2 – Dons, legs et Mécénat.

B.1.2.1 Les dons

(en euros)	2020	2019
Dons manuels non affectés	32 896 540	30 963 261
Dons manuels affectés	569 441	846 032
Total dons collectés	**33 465 980**	**31 809 293**

En 2020, les dons des particuliers ont augmenté de 5%, nos appels aux dons dans la situation sanitaire ayant eu une réponse positive de nos donateurs.

B.1.2.2 Les legs

Conformément à l'article 431-8 du Règlement ANC n°2018-06, le montant des legs (dans le CROD mais aussi dans le compte de résultat) à considérer est de 2 574K€) puisqu'il est composé des éléments comptables suivants :

Produits	**Montant en €**
Montant perçu au titre d'assurance vie	610 937
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 184 280
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 345 708
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 124 599
Charges	**Montant en €**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 507 592
Dotation au dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	25 631
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	1 158 063
Solde de la rubrique	**2 574 238**

Ce montant est dans la continuité des legs obtenus en 2019 (2 471K€).

B.1.2.3 Les mécénats.

(en euros)	2020	2019
Mécénat et partenariats non affectés	**1 283 088**	**2 154 887**
Mécénat et partenariats affectés	**1 558 653**	**1 933 877**
Autres fonds privés	**2 841 741**	**4 088 764**

Au contraire le mécénat d'entreprise a chuté de 30%. Cela est essentiellement dû à l'annulation des évènements du Challenge Inter Entreprise à cause de la crise COVID-19.

B.1.3 – Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

(en euros)	2020	2019
Course contre la Faim et délégations non affectés	**89 155**	**1 966 619**
Partenariats	**1 165 582**	**1 274 697**
Autres produits liés à la générosité du public non affectés	**1 254 737**	**3 241 317**

(en euros)	2020	2019
Course contre la Faim et délégations affectés	**84 301**	**1 768 293**
Autres manifestations	**308 035**	**222 009**
Autres produits liés à la générosité du public affectés	**392 336**	**1 990 302**
Total Autres produits liés à la générosité du public	**1 647 073**	**5 231 619**

Ce poste regroupe l'ensemble des dons privés collectés lors de manifestations (Course contre la Faim par exemple) ou dans le cadre de produits solidaires (l'opération "Je dej', Je donne").

Les dons en 2020 sont de 1 647K€ (contre 5 231K€ en 2019). Cette baisse est principalement liée à l'annulation de l'évènement Course contre la Faim en 2020 du fait de la crise sanitaire COVID-19.

B.2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

B.2.1 – Cotisation avec Contrepartie : Non concerné

B.2.2 – Parrainage d'entreprise : Non concerné

B.2.3 – Contribution financière sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent à des versements issus de la fondation Gates mais aussi des associations du réseau.

Elles s'élèvent à de 1 499K€ en 2020 (contre 2455K€ en 2019)

B.2.4 – Autres produits non liés à la générosité du public

(en euros)	2020	2019
Autres produits affectés aux Missions Sociales	**4 495 747**	**3 160 508**
Autres produits non affectés aux Missions Sociales	**6 356 724**	**3 254 824**
Produits Exceptionnels	**3 474**	**125**
Total Autres Produits	**10 855 945**	**6 415 457**

Les « Autres produits » regroupent les ressources non liées à la recherche de fonds privés ou publics. Ils sont distingués en 3 postes principaux :

- Autres produits liés aux missions sociales : il s'agit notamment des gains de change et produits exceptionnels constatés sur les missions.
- Autres produits non affectés aux missions sociales de l'association dont les principales évolutions sont :
    - Augmentation de nos produits sur nos opérations de couverture de change (+600K€)
    - Augmentation de nos produits sur nos flux en devise de l'année (+1.4M€)
    - Renégociation des frais de gestion entre ACF France et ACF États-Unis dans le cadre de l'échange de pays (+600K€).

B.3 – Subventions et Autres concours publics

Les « Subventions et autres concours publics » regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics (Union Européenne, Nations-Unies, États et autres institutions publiques).

Les subventions peuvent être perçues selon deux canaux :
- par le siège d'ACF en France
- ou directement par les missions

(en euros)	2020	2019
Gouvernement américain	53 903 067	42 576 013
Union Européenne - DEVCO	30 481 378	27 050 990
Gouvernement suédois	30 238 761	19 284 899
Nations Unies	30 196 132	44 916 395
Union Européenne - ECHO	21 579 116	18 312 152
Gouvernement britannique	21 203 842	16 852 148
Gouvernement français	18 027 707	15 242 933
Gouvernement allemand	11 939 851	7 019 496
Autres gouvernements et institutions	8 929 470	7 365 729
Gouvernement canadien	6 245 328	5 747 412
Gouvernement suisse	4 041 176	3 559 040
Gouvernement Irlandais	1 145 286	854 882
Total Subventions & Autres concours publics	**237 931 114**	**208 782 090**

En 2020, la croissance opérationnelle est toujours soutenue par les bailleurs institutionnels. On observe cependant une évolution dans le portefeuille des bailleurs d'ACF France avec une augmentation importante des fonds américains, allemands et britanniques et une diminution des fonds des Nations Unies.

La croissance des fonds américains (+27%) est surtout liée au développement des projets de sécurité alimentaire financés par *Food For Peace* (Bangladesh, Burkina Faso, République Démocratique du Congo, Tchad, Centrafrique).
La montée en puissance des financements allemands (+70%) reflète la capacité de positionnement des missions notamment sur les fonds d'urgence GFFO (*German Federal Foreign Office*) grâce à l'accompagnement d'ACF Allemagne.
La croissance de 26% des fonds britanniques s'explique par deux réponses COVID-19 au Yémen et en République Démocratique du Congo et l'augmentation des fonds START FUND et du financement santé et santé mentale/pratique de soins via FCDO/UNOPS (United Nations Office for Project Services) au Bangladesh.

Au contraire, on constate une chute importante des financements Nations Unies sur deux pays, le Bangladesh où les agences des Nations Unies dirigent leur financement vers des ONG locales et au Yémen où le plan de réponse humanitaire fut beaucoup moins bien financé en 2020.

A noter que la part de financement du gouvernement suédois est stable au sein d'ACF France (environ 11M€), mais elle est en croissance à destination du réseau international (19M€ en 2020)

Les ratios des subventions pour les activités réalisées directement par ACF France (hors versements des fonds du gouvernement suédois à d'autres organismes agissant à l'étranger (à hauteur de 19M€) sont les suivants :

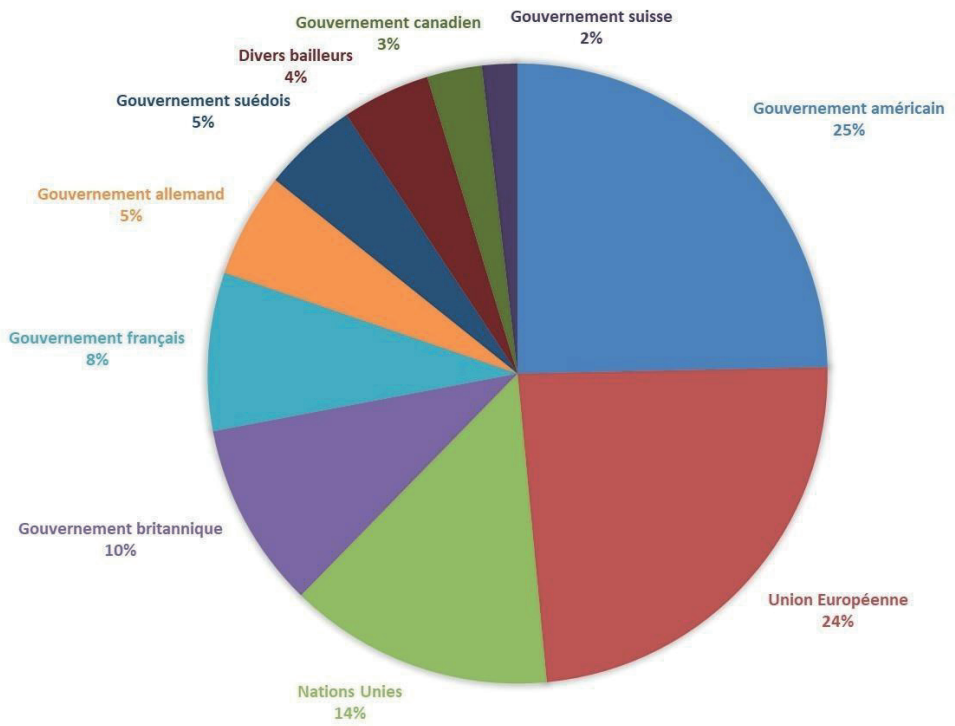

B.4 – REPARTITION DES RESSOURCES PAR ORIGINE

Ce diagramme présente le montant de chaque type de ressource par rapport au total des ressources du Compte de résultat par origine et destination (hors reprises sur provisions et utilisation des fonds dédiés antérieurs).

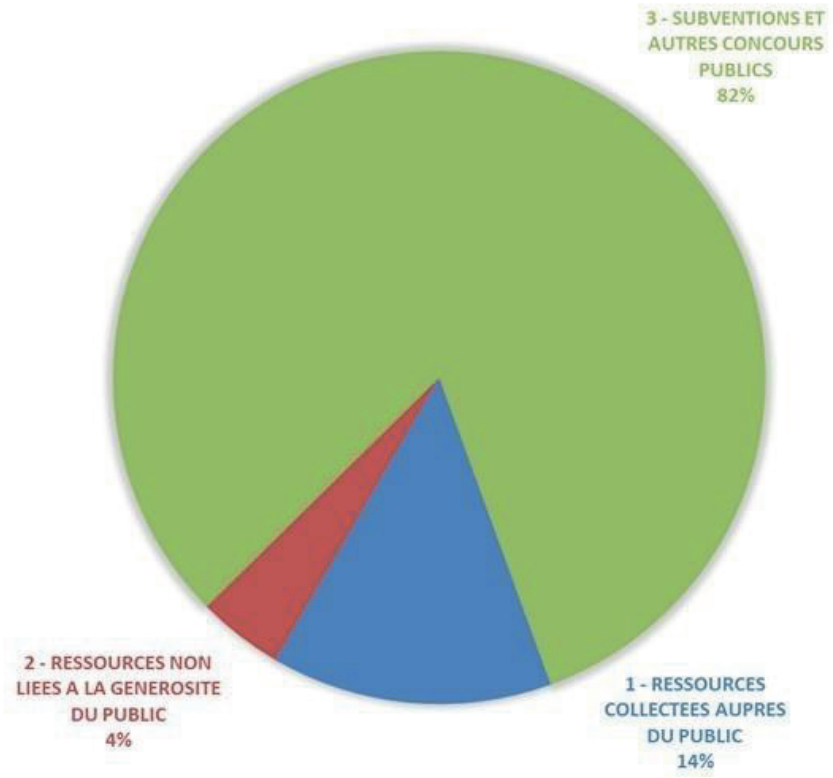

C – LES FONDS DEDIES

Au niveau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), nous constatons en « utilisation des fonds dédiés antérieurs » l'utilisation des fonds dédiés en lien avec la réalisation de programmes par ACF France sur l'exercice et financés par les fonds dédiés.

Le « Report en fonds dédiés de l'exercice » : la différence entre les montants collectés et affectés en 2020 et l'utilisation qui en a été faite au cours du même exercice.

Les comptes de bilan permettent de faire le lien entre les informations communiquées dans l'annexe au bilan et les mouvements présentés dans le CROD.

3e PARTIE – AFFECTATION PAR EMPLOIS/CHARGES DES RESSOURCES/PRODUITS COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR 2020.

3.1 - METHODE

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est le solde correspondant aux emplois qui n'ont pas été financés par des ressources autres que celles de la générosité publique.

3.2 – PRINCIPES D'AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES

3.2.1 – Frais de fonctionnement

Les Frais de fonctionnement sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les coûts indirects (frais administratifs) facturés aux bailleurs institutionnels dans le cadre de projets
- Au-delà, deux possibilités :
    - Les coûts indirects facturés sont supérieurs aux frais de fonctionnement, le reliquat est alors imputé sur les missions sociales ;
    - Les coûts indirects facturés sont inférieurs aux frais de fonctionnement, le solde est financé par les autres fonds privés non affectés (solde après financement des frais de recherche de fonds) et si nécessaire par les ressources provenant de la générosité du public.

3.2.2 – Missions Sociales

Les Missions Sociales sont financées dans l'ordre suivant :

- Par les ressources affectées et utilisées hors coûts indirects facturés (subventions, contributions financières sans contreparties et autres produits affectés aux missions sociales),
- Par le reliquat éventuel des coûts indirects facturés (après affectation sur les frais de fonctionnement),
- Et par la générosité du public.

3.2.3 – Frais de recherche de fonds

Les Frais de Recherche de Fonds sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les contributions du réseau international à la Direction des Relations Bailleurs
- Et par la générosité du public.

3.3 – IMMOBILISATIONS

Toutes les immobilisations acquises pour le siège ont été financées par les ressources collectées auprès du public.

3.4 - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources est une extrapolation, dans le but d'en donner une image plus précise, des informations mentionnées dans la colonne ''dont Générosité du public'' du CROD, lesquelles ont été définies en adéquation avec la méthode d'utilisation des ressources décrites ci-dessus.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION		RESSOURCES PAR ORIGINE	
EMPLOIS DE L'EXERCICE	35 062 074	RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES		1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	40 538 482
1.1 - REALISEES EN FRANCE	3 266 147		
Actions réalisées par l'organisme	3 266 147	1.1 - COTISATION SANS CONTREPARTIE	9 450
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France	0		
		1.2 - DONS, LEGS ET MECENATS	38 881 959
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	31 795 927		
Actions réalisées par l'organisme	30 836 622	*- Dons Manuels*	*33 465 980*
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	959 305	*- Legs, donations et assurances-vie*	*2 574 238*
		- Mécénat	*2 841 741*
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 236 358		
		1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 647 073
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 848 344	Autres produits liés à la générosité du public affectés	392 336
		Autres produits liés à la générosité du public non affectés	1 254 737
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	388 014		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0		
TOTAL DES EMPLOIS	48 298 432	TOTAL DES RESOURCES	40 538 482
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	2 - REPRISES DES PROVISIONS	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIESDE L'EXERCICE	1 615 929	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 209 809
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 166 070
TOTAL	49 914 361	TOTAL	49 914 361
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	19 358 737
		Excédent ou insuffisance de la générosité du public	- 5 166 070
		Investissements et désinvestissements nets liés à la généroité du public de l'exercice	- 372 184
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 820 483

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2020		Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	887 781
- Réalisées en France	*0*	*- Bénévolat*	*7 270*
- Réalisées à l'étranger	*0*	*- Préstations en nature*	*880 512*
		- Dons en nature	*0*
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	880 512		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	7 270		
TOTAL	887 781	TOTAL	887 781

En 2020, Action Contre la Faim a utilisé 49 914K€ de Générosité du Public pour la réalisation de ses activités. Cela a été possible grâce aux dons de l'année (44 748K€) mais aussi grâce au solde de Générosité du Public encore Disponible début 2020 (19 538K€).
Il est important de noter que la stratégie d'Action Contre la Faim d'utiliser la Générosité du Public comme expliquée dans la 3e partie implique une diminution de sa part dans les fonds associatifs. Celle-ci est compensée en partie par la capitalisation des autres produits non utilisés (majoritairement des produits financiers cf. B.2.4)

Les fonds dédiés ne sont que composés de générosité du public.

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**7 901 509**	**6 697 120**
(-) Utilisation	4 209 809	2 331 839
(+) Report	1 615 929	3 536 228
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**5 307 629**	**7 901 509**

4e PARTIE – LE CER 2019.

Le CER de l'exercice 2019 avait établi selon le règlement n°2018-12 afférent à l'établissement du CER des associations et fondations modifiant le règlement du CRC n°99-01. C'est pourquoi il est présenté ici pour information mais n'est pas spécifiquement en comparaison du CER ou CROD 2020, l'ensemble des évolutions liées à l'activité entre 2019 et 2020 ayant été précisées dans la 2e partie de ce rapport.

EMPLOIS	Emplois de 2019 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (3)
1 - MISSIONS SOCIALES	236 013 240	29 959 414
1.1 - MISSIONS SOCIALES REALISEES EN FRANCE	3 396 575	
Actions réalisées directement	3 396 575	
Versements à d'autres organismes agissant en France	0	
1.2 - MISSIONS SOCIALES REALISEES A L'ETRANGER	232 616 665	
Actions réalisées directement	220 191 786	
Dépenses opérationnelles	201 891 702	
Autres projets operationnels	1 891 638	
Support aux opérations	14 881 324	
Expatriés autres siège	1 527 121	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	12 424 879	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	15 085 373	13 334 326
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 931 527	
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVES	1 284 997	
2.3 - CHARGES LIEES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	868 849	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 432 592	0
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	260 531 206	43 293 740
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 164 832	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	3 536 228	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V - TOTAL GENERAL	272 232 266	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		382 798
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		40 433
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		43 636 105

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Missions sociales	7 331 276
Frais de recherche de fonds	801 891
Frais de fonctionnement et autres charges	3 127
TOTAL	8 136 294

ACTION CONTRE LA FAIM

DON en CONFIANCE
comitecharte.org